

membres du Gouvernement visitaient de temps à autre les magasins à succursales et s'y mêlaient à la foule, ils verraient bien des gens regarder avec avidité les produits qu'ils désirent et n'ont pas les moyens d'acheter. Ils s'efforceraient alors davantage d'enrayer la hausse du coût de la vie.

Peut-être me permettra-t-on de dire, avant de reprendre mon siège, que tout cela me rappelle une reine célèbre. N'est-ce pas Marie-Antoinette qui a dit: "Que ceux qui n'ont pas de pain mangent des brioches." Nous disons à ceux qui ne peuvent acheter ce qu'ils désirent, de s'en passer.

La cherté de la vie revêt un autre aspect. Elle n'atteint pas seulement la nourriture, mais aussi l'habitation, ou l'aptitude des gens à se loger, et non seulement cela, mais elle a assez bien mis fin au programme sous l'empire duquel le Gouvernement bâtissait des maisons pour ceux qui n'ont pas les moyens de bâtir eux-mêmes.

J'ai ici une lettre que M<sup>me</sup> Rex Eaton, présidente de la *Vancouver Housing Association* a envoyée au ministre des Ressources et du Développement économique (M. Winters). La lettre porte la date du 4 février. Elle appelle l'attention du ministre sur la question dont le député de Vancouver-Quadra (M. Green) a parlé l'autre jour à la Chambre, la cessation des travaux relatifs à l'entreprise d'habitations de Fraserview pour anciens combattants. Je donnerai lecture du premier alinéa de la lettre afin de faire comprendre à la Chambre la gravité de la situation qui résulte, dans la ville que j'habite, de la hausse du coût de la vie. Voici:

Monsieur le ministre,

Notre association s'inquiète de nouvelles publiées par les journaux d'après lesquelles l'entreprise d'habitations de Fraserview pour anciens combattants ne serait pas terminée à cause des frais élevés. La population de la seule ville de Vancouver ayant augmenté de 20,000 ces deux dernières années, le problème du logement reste aussi grave que jamais. Ce dont on a le plus besoin c'est d'habitations à loyer modéré comme celles de l'entreprise Fraserview.

Or la solution qu'apporte le Gouvernement à un tel état de choses c'est de faire cesser même ce faible effort dans le domaine de la construction. Il admet aujourd'hui être incapable de construire des habitations qui se loueraient au prix qu'il comptait les louer il y a quelques années. Et parce qu'il ne peut construire d'habitations qui se loueraient à un prix que les gens peuvent payer, il refuse d'en construire. Où les gens pourront-ils s'abriter?

Je vois qu'il est près de six heures, monsieur l'Orateur, et comme je ne veux pas retarder votre dîner, je terminerai en disant que l'application efficace de la régie des prix n'est pas tâche facile. Je sais que bien des gens

vont essayer d'é luder la réglementation. Je sais aussi qu'elle en dérangera une foule d'autres, mais, monsieur l'Orateur, il y a un cas, à mon avis, qui réclame la réglementation. Il s'agit de la déplorable situation économique de milliers de Canadiens qui essaient de se tirer d'affaire à même un revenu tout à fait insuffisant. Que fera le Gouvernement, que fera le pays à l'égard des vieillards pensionnés, des gens qui touchent une faible pension d'invalidité, de ceux qui reçoivent une allocation d'ancien combattant, des milliers de personnes qui vivent de faibles pensions de retraite, de ceux qui émargent à l'assistance sociale, des ouvriers non syndiqués qui touchent de petits salaires, des petits hommes d'affaires et des cultivateurs dont la terre rapporte peu? Le bien-être de ces groupes est tout aussi important aux yeux de tous, aujourd'hui, dans le monde que nous habitons, que l'est la défense du pays par un effort militaire, car si nous n'assurons pas la sécurité à nos gens alors que nous avons les moyens de le faire, nous ne pourrons nous défendre contre les maux qui ont renversé tous les gouvernements qui se sont refusés à assurer le bien-être de leurs gens.

(Sur la motion de M. Dickey, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

---

## Reprise de la séance

---

### LE BUDGET

#### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances) propose:

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Au cours des douze mois qui se sont écoulés depuis que j'ai présenté le dernier exposé budgétaire annuel, d'inquiétants changements se sont produits dans l'état du monde, et dans la situation qu'y occupe le Canada. La perspective est encore loin d'être nette. De graves questions restent en suspens.

En juin dernier, la tension internationale s'est manifestée de façon concrète en Corée. En septembre, le Parlement a appuyé de tout cœur l'attitude qu'avait prise le Gouvernement, celle de participer aux mesures destinées à repousser cette agression. Nous espérons alors que l'intervention en Corée allait bientôt se terminer de façon heureuse. Par la suite, toutefois, la tournure des événements a empiré; le gouvernement communiste de Chine a appuyé massivement les agresseurs

nord-coréens. La fin de la guerre de Corée n'est pas encore en vue; de fait, certains indices donnent à croire que les troupes des Nations Unies seront peut-être mises bientôt à très rude épreuve.

La situation coréenne présage de plus grands dangers encore. Elle indique que la Russie est prête à prendre des mesures qui entraîneront le risque d'une guerre générale. Si la puissance des nations occidentales augmente, celle de la Russie augmente également. Durant les mois, voire les années qui suivront, notre sang-froid, notre disposition à sacrifier des avantages immédiats dans l'intérêt de notre sécurité future, seront mis à l'épreuve. C'est au regard de cet état de choses qu'il faut considérer le programme budgétaire.

Sans jeter un voile sur nos inquiétudes, nous sommes néanmoins fondés à voir dans certains événements de 1950 un motif d'encouragement. Comme je devrai, ce soir, m'entendre sur des questions qui nous seront moins agréables en tant que particuliers, je signale maintenant certains éléments qui sont en notre faveur. Des tâches sérieuses nous attendent. Il importe d'autant plus de bien comprendre que certains changements qui se sont produits constituent des éléments d'actif; si nous avons le temps voulu et si nous savons en profiter pleinement, nous pourrions faire en sorte que ces éléments l'emportent sur les dangers qui nous menacent.

Le premier avantage considérable que nous ayons acquis,—et il est peut-être incalculable,—c'est que le monde libre s'est rendu compte des dangers qu'il court, qu'il a révélé l'aptitude à s'entendre sur certaines lignes de conduite et à agir efficacement. Ce grand événement de 1950, nous le devons en grande partie à la vigoureuse impulsion des États-Unis et à la collaboration éprouvée du Royaume-Uni. N'oublions jamais que c'est de la fidèle association, éclairée et cordiale, des États-Unis et du Royaume-Uni que dépendent en grande partie la paix et la prospérité du monde entier.

Ne manquons pas non plus d'apprécier à sa juste valeur le sursaut que la crise a provoqué parmi les populations de l'Europe libre, surtout chez nos associés du Traité de l'Atlantique-Nord. Avec toutes ces nations, nous avons des liens de race et de parenté; nous leur sommes maintenant liés par le lien encore plus fort de principes et de buts partagés en commun. La visite dont vient de nous honorer le président de la République française a renforcé les liens que l'histoire et la culture ont forgés depuis longtemps entre nos deux pays.

[L'hon. M. Abbott.]

Cette unité d'action de la part du monde libre est la première amélioration importante et d'une portée incalculable qui se soit produite au cours de l'an dernier. Si cette unité devait s'affaiblir ou s'effriter, l'horizon s'assombrirait vraiment. Aussi, faut-il qu'un des buts fondamentaux de notre politique soit de favoriser et de renforcer cette unité d'intention et de politique. Nous avons raison d'être fiers des importantes réalisations de 1940 et de 1941, alors que le Commonwealth résistait seul, mais nous devons aussi veiller à ce que nous ne soyons pas appelés une seconde fois à affronter seuls de tels périls.

Le second élément d'actif que nous ayons noté au cours de l'année écoulée tient à l'amélioration constante et très marquée ainsi qu'à l'expansion de la productivité du monde occidental. En 1950, la production industrielle de l'Europe occidentale s'est accrue de 20 p. 100; le niveau en est maintenant d'environ 35 p. 100 supérieur à celui d'avant-guerre. Aux États-Unis, la production industrielle a diminué sensiblement en 1949, mais elle s'est rapidement redressée en 1950, de sorte qu'elle dépasse maintenant de 115 p. 100 celle d'avant-guerre. La diminution survenue aux États-Unis en 1949 n'a pas en somme influé sur la production industrielle du Canada, qui s'est de nouveau accrue en 1950. Elle dépasse maintenant de 110 p. 100 celle d'avant-guerre.

L'aptitude de l'Europe à exporter s'est aussi améliorée d'une façon très encourageante. En 1946, le volume des exportations européennes n'atteignait que la moitié de la moyenne d'avant-guerre; en 1949, le volume se comparait de nouveau à celui d'avant-guerre, tandis qu'il le dépasse maintenant du quart. Une bonne partie de cette amélioration découle de ce qu'en septembre 1949 on a ramené les cours du change à un niveau plus conforme à la réalité. Par suite de cette amélioration, le problème du dollar est passé à l'arrière-plan, du moins pour le moment. Il existe toujours, cependant, et le programme de réarmement pourrait lui redonner une certaine importance, mais il ne domine plus la scène économique, comme il y a deux ou trois ans.

Le troisième grand avantage dont il importe de bien tenir compte, c'est qu'au Canada, contrairement à ce qui se passe dans certains pays, la population n'est pas désunie ni divisée par des divergences d'opinions fondamentales. Ma tâche ce soir s'en trouve facilitée, car j'ai conscience qu'aucune grave question de principe ne nous divise. Les députés et les partis représentés à la Chambre différeront sans doute d'avis sur certaines propositions en particulier; il n'est que juste et convenable que ceux qui diffèrent d'avis formulent des

critiques au cours du débat sur la présente motion. Il pourra y avoir des divergences d'opinions quant à la sévérité et à l'opportunité de certaines mesures, mais je suis convaincu que nous sommes tous fondamentalement d'accord quant aux principales lignes directrices sur lesquelles se fondent mes propositions.

La tâche ne sera pas facile. Nous devons abandonner certaines des perspectives d'amélioration économique personnelles auxquelles nous aurions apparemment eu droit. Nous devons céder, pour l'instant, une partie des avantages économiques acquis depuis quelque temps mais il faut nous mettre à l'œuvre et payer, quel qu'il soit, le prix qui s'impose afin de maintenir la paix et d'assurer la liberté.

#### TENDANCES ÉCONOMIQUES AU CANADA

Je retrace maintenant l'évolution économique de l'année écoulée, après quoi j'exposerai les tendances qui s'annoncent pour l'année à venir. Comme d'habitude, je dépose un Livre blanc qui groupe d'une manière commode les données statistiques les plus importantes dans le domaine économique et financier, accompagnées de brefs commentaires et de notes explicatives. Le Livre blanc renferme, en outre, les détails préliminaires ordinaires en ce qui a trait aux comptes publics pour l'année terminée le 31 mars 1951. Je conseille aux députés d'examiner attentivement ces documents budgétaires qui, si la Chambre y consent, paraîtront en annexe aux Débats d'aujourd'hui.

#### PRODUCTION NATIONALE ET REVENU NATIONAL

Au Canada, presque tous les indices économiques importants indiquent, pour l'année 1950, des niveaux sans précédent. La production nationale brute durant l'année écoulée a atteint près de 18 milliards de dollars, le revenu national net s'est élevé à environ 14 milliards, tandis que la somme consacrée par les particuliers à l'achat de biens de consommation et de services s'est établie à près de 12 milliards. Les immobilisations brutes se chiffrent par environ 4 milliards et les salaires ainsi que les autres revenus de la main-d'œuvre, à près de 8 milliards et demi. La plupart de ces chiffres dépassent de 7 ou 8 p. 100 ceux de 1949. Un peu moins de la moitié de ces hausses représente une augmentation matérielle, tandis que le reste reflète l'accroissement des prix.

La statistique relative au revenu agricole net en espèces semble indiquer un fléchissement de 90 millions de dollars, mais cela tient aux versements initiaux et de participation plus faibles à l'égard des céréales de l'Ouest

au cours de l'année civile écoulée. En 1949, les cultivateurs de l'Ouest ont reçu de la Commission du blé des paiements atteignant 100 millions de plus que la valeur des céréales livrées, tandis qu'en 1950, ils ont reçu 60 millions de moins que la valeur de leurs livraisons. La production agricole canadienne en 1950, a dépassé, tant en volume physique qu'en valeur, celle de 1949. Le revenu en espèces des cultivateurs, non compris les variations accusées par les versements de la Commission du blé, a dépassé de 5 p. 100, en 1950, celui de l'année précédente.

Le revenu des placements et les revenus divers ont atteint en 1950, un nouveau sommet de 2.9 milliards, conséquence des nouvelles immobilisations, très importantes ces dernières années, ainsi que de la hausse des prix et de l'activité commerciale intense en 1950. De 1946 à 1950, les immobilisations de l'industrie canadienne, au titre des usines ou du matériel neufs, ont atteint plus de 9 milliards. Des chiffres précis relativement au total des immobilisations n'ont jamais été établis, mais je crois qu'il n'est pas exagéré de dire que depuis cinq ans, elles ont augmenté d'au moins 40 p. 100. Au cours des cinq dernières années également, le total de la main-d'œuvre industrielle a augmenté de 12 p. 100, tandis que l'effectif agricole a diminué de 10 p. 100.

Il est toujours difficile de prévoir l'avenir. Au Canada, c'est particulièrement difficile, en partie à cause de notre étroite dépendance des moissons de la terre et de la mer, à l'égard desquelles on ne saurait rien prédire de sûr, et en partie à cause de notre dépendance des marchés étrangers. Cette année, la difficulté s'accroît encore par suite de l'incertitude qui régne à l'égard de l'acier et autres matériaux et des pénuries en ce qui concerne certaines catégories de main-d'œuvre spécialisée. Tout ministre des Finances, cependant, doit se faire une opinion de l'avenir. Je fonde donc mes propositions budgétaires sur la supposition qu'en 1951, le produit national brut atteindra environ 20 milliards, ce qui représente une augmentation d'environ 12 p. 100 par rapport à 1950.

#### EMPLOI, SALAIRES ET MAIN-D'ŒUVRE

Les derniers chiffres dont on dispose en ce qui concerne l'emploi non-agricole au Canada indiquent que, relativement à la période correspondante de l'an dernier, il y a environ 130,000 personnes de plus au travail et environ 115,000 de moins à la recherche d'un emploi.

Le revenu mensuel de la main-d'œuvre fin 1950 accusait une augmentation de 11 p. 100 sur l'année précédente. Dans les huit indus-

tries majeures faisant l'objet d'un rapport régulier du Bureau fédéral de la statistique, l'emploi a augmenté de 5 p. 100 au cours de l'année, le salaire hebdomadaire de 7 p. 100 et le total des salaires de 12 p. 100. Le nombre moyen d'heures de travail a diminué d'une fraction de point, pour s'établir juste au-dessous de 43 heures par semaines. Comparativement au début de 1946, la moyenne des revenus hebdomadaires du travail, rectifiée en fonction de l'indice du coût de la vie, accuse une hausse réelle de 9 p. 100. Le relèvement, par rapport à l'an dernier, est voisin de 2 p. 100.

Au cours de l'année qui vient, il est fort possible qu'on ait à faire face à un problème de main-d'œuvre. Il est douteux qu'il prenne la forme d'une grave pénurie générale, mais on commence déjà à manquer de certains ouvriers spécialisés. Il est probable que la rareté de ces derniers ira s'accroissant à mesure que s'accroîtra la production de défense. Les honorables députés n'ignorent pas que le Gouvernement vient de désigner un Conseil de l'effectif national, spécialement chargé, à cet égard, d'un rôle d'étude et de consultation.

#### CONSOMMATION ET ÉPARGNES DES PARTICULIERS

Les dépenses des particuliers à l'égard des denrées de consommation et aux services en 1950 étaient d'environ 7 p. 100 plus élevées qu'en 1949. Une grande partie de cet accroissement s'est produite surtout au cours de la seconde moitié de l'année et l'augmentation est très remarquable à l'égard des denrées durables de consommation. Les ventes de nouvelles automobiles de tourisme en 1950 sont deux fois plus considérables qu'en 1948 et de 60 p. 100 plus fortes qu'en 1949. Il s'est vendu trois fois plus de glacières électriques qu'en 1948 et plus de deux fois autant qu'en 1949. Et l'allure de cette augmentation s'est probablement accélérée pendant le premier trimestre de cette année.

Les dépenses des particuliers ont augmenté plus que les revenus personnels, entraînant une diminution des épargnes personnelles nettes réalisées à même les revenus courants. Ce fléchissement des nouvelles épargnes s'est établi à environ 270 millions de dollars, soit à environ 30 p. 100.

#### COMMERCE EXTÉRIEUR, BALANCE DES PAIEMENTS ET COURS DU CHANGE

En 1950, le régime de notre commerce extérieur a subi d'importantes modifications. Les exportations du Canada se sont accrues d'environ 4 p. 100 pour établir un record de temps de paix en s'élevant à 3,157 millions. Comme le prix moyen de nos exportations a atteint un chiffre d'environ 5 p. 100 plus

élevé qu'en 1949, le volume des denrées vendues à l'étranger n'a probablement pas augmenté. D'autre part, les importations se sont sensiblement accrues tant en volume qu'en valeur. Les importations de denrées atteignent une valeur globale de 3,174 millions en 1950, soit une augmentation de 15 p. 100 par rapport à 1949. Ces données indiquent que nos importations ont dépassé de 17 millions nos exportations. A cet égard, toutefois, il n'est pas tenu compte de nos exportations d'or, d'une valeur de 162 millions, qui ne sont pas comprises dans notre statistique régulière du commerce des marchandises.

Il y a eu également de notables changements dans l'orientation de notre commerce. Nos importations en provenance du Royaume-Uni ont augmenté de 32 p. 100; celles en provenance de tous les autres pays d'outre-mer, de 27 p. 100; celles en provenance des États-Unis, de 9 p. 100. D'autre part, nos exportations vers les États-Unis ont augmenté de 34 p. 100, tandis que nos exportations vers le Royaume-Uni ont diminué de 33 p. 100 et, vers tous les autres pays, de 20 p. 100. Grâce à ces changements, notre commerce régional est beaucoup mieux équilibré. En 1949 nos exportations vers les États-Unis n'ont soldé que 78 p. 100 de nos importations; en 1950, elles en ont acquitté 96 p. 100. En 1949 les exportations du Royaume-Uni vers le Canada ne couvraient que 43 p. 100 de ses importations en provenance de notre pays; en 1950, ce chiffre a été porté à 85 p. 100. En 1949 nos importations en provenance de tous les autres pays ont couvert 64 p. 100 de nos exportations vers eux et, en 1950, ce commerce a été à peu près complètement équilibré.

Les prévisions de la balance du paiement pour l'année 1950 indiquent que nous avons eu, au compte courant, un déficit d'environ 300 millions de dollars et, au compte du capital, un excédent d'environ 900 millions, ce qui donne une augmentation nette d'environ 600 millions à l'égard de nos réserves d'or et de dollars américains.

Les honorables députés savent sans doute que l'été dernier nos réserves de dollars américains ont augmenté de façon extraordinaire, voire même embarrassante; elles ont en effet augmenté de plus de 500 millions de dollars en dix semaines. Ayant atteint un maximum de 1,827 millions à la fin d'octobre 1950, elles ont ensuite fléchi quelque peu et, au 31 mars 1951, elles se chiffraient par 1,653 millions. Au 31 mars 1950, elles étaient de 1,192 millions.

L'amélioration de notre position en ce qui a trait aux changes nous a permis, entre autres choses, de supprimer toutes les restrictions d'urgence en vue de conserver le change qu'il nous a fallu imposer en novembre

1947. A la suite des adoucissements graduels accordés en 1949 et 1950, les dernières restrictions ont été supprimées à compter du 31 décembre. Le 15 janvier 1951, une proclamation abrogeait la loi elle-même. La mise en œuvre de telles restrictions est une tâche ingrate et vexatoire. Je saisis l'occasion pour rendre hommage à tous les consommateurs et à tous les hommes d'affaires du pays pour la collaboration et la compréhension qu'ils ont manifestées malgré les tracasseries et les ennuis qu'ils ont éprouvés au cours de cette période. L'abrogation de la loi ne s'est accompagnée ni de pleurs ni de manifestations mais, j'imagine, l'honneur a été sauf.

L'amélioration de notre commerce et de notre situation économique en général nous a également poussé à prendre certaines mesures à l'égard des taux du change, en septembre dernier. Des placements spéculatifs en provenance des États-Unis se sont fait sentir en juin; ils se sont constamment accrues en juillet et août pour atteindre presque les proportions d'une avalanche en septembre. Cette arrivée de fonds, cet hommage que rendait New-York à la solidité de l'économie du Canada et à son avenir s'est produite un peu trop soudainement et n'a pas été sans nous créer des embarras. On comptait, dans certains cas, réaliser un intéressant bénéfice de 10 p. 100 advenant le rétablissement de la parité du dollar canadien par rapport au dollar américain. Cet afflux de fonds nous a suscité des difficultés du point de vue bancaire, bien entendu, mais il a, de plus, servi de puissant stimulant à l'inflation, dans le domaine de nos approvisionnements monétaires. Pour enrayer ce flot, la Banque du Canada a pris des mesures énergiques, notamment la vente de nombreuses valeurs d'État. Le gouvernement d'autre part disposait heureusement d'excédents en caisse, de sorte qu'il a pu avancer une partie des fonds requis à la suite de cette arrivée de capital. Autrement, il aurait fallu emprunter davantage.

Après un examen soigneux de tous les faits pertinents et après avoir consulté le Fonds monétaire international, nous en sommes venus à la conclusion que la ligne de conduite la plus sûre consistait à supprimer les taux officiels à l'égard du dollar américain et à laisser le taux du change trouver son niveau approprié par le jeu normal de l'offre et de la demande qui se manifeste, à l'occasion, sur le marché. Comme le savent les députés, ce changement s'est effectué sans heurt et, au cours des derniers mois, les fluctuations du dollar américain ont été peu marquées et tout à fait normales, la prime variant de  $4\frac{1}{2}$  à  $5\frac{1}{2}$  pour cent.

#### LUTTE CONTRE L'INFLATION

Deux importants problèmes, l'établissement de la paix et l'enrayement de l'inflation, se posent aujourd'hui à l'univers. Ni l'un ni l'autre n'est propre au Canada. L'un et l'autre sont un sujet de grave préoccupation pour toutes les nations honnêtes. Parce que le monde où nous vivons est, dans une très large mesure, interdépendant, nous ne sommes pleinement maîtres de notre destinée à l'égard ni de l'un ni de l'autre. Ces deux problèmes, cependant, ont largement influé sur le programme de dépenses et de taxation annoncé dans mon exposé budgétaire de ce soir.

Je n'ai pas besoin d'insister sur nos efforts pour assurer une paix durable et universelle. A cet égard, notre programme est clair et précis. Du point de vue financier, ce programme se traduit par nos crédits de la défense, par l'aide que nous nous proposons de fournir sous forme de secours et à d'autres fins pratiques, par l'intermédiaire de divers organismes des Nations Unies, et par les crédits que nous soumettrons, plus tard au cours de la session, en vue d'assurer notre collaboration au programme de Colombo.

Toutefois, il me faut parler plus longuement des moyens de freiner l'inflation. Comme je viens de le dire, il ne s'agit pas d'un problème propre au Canada: la tendance s'observe dans le monde entier. A vrai dire, la hausse des prix au Canada, au cours de l'année écoulée, a été plus modérée que dans d'autres pays qui peuvent lui être comparés. En 1950, les prix de gros au Canada ont augmenté de 15 p. 100, alors qu'ils ont augmenté de 19 p. 100 aux États-Unis, de 22 p. 100 en Australie, de 23 p. 100 au Royaume-Uni et de 20 à 25 p. 100 dans la plupart des pays de l'Europe occidentale. Il y a quelque consolation, si petite soit-elle, à ne pas être aussi mal partagé que ses amis ou ses voisins.

Néanmoins, nous devons nous rendre compte qu'il existe dans le monde une inflation marquée. La preuve en est dans la hausse persistante des divers indices de prix depuis trois mois. Comme l'*Economist* de Londres le disait, il y a quelques semaines: "Le virus de l'inflation s'est infiltré dans les vaisseaux sanguins de l'économie." Même si les principaux pays recourent à des mesures énergiques et efficaces, ce malaise ne peut être guéri du jour au lendemain. Toutefois, chaque pays, compte tenu des conditions qui lui sont propres, se doit de prendre tous les moyens pratiques et judicieux qu'il possède pour maîtriser ce virus.

Au Canada, nous avons déjà accompli beaucoup dans ce sens. Comme je l'ai dit dans des circonstances antérieures, les mesures auxquelles peut recourir le Gouvernement ne

peuvent à elles seules apporter une solution complète à ce problème. Il nécessite la collaboration la plus entière de toutes les régions et de tous les groupes de la société, et chacun a son rôle à jouer dans cette lutte. Les gouvernements peuvent et doivent faire beaucoup. Le Gouvernement peut exercer une surveillance étroite sur ses propres dépenses; nous pouvons appliquer un programme rigide de paiement au fur et à mesure; nous pouvons restreindre l'expansion du crédit et nous pouvons appliquer une réglementation directe soit à des situations particulières, soit, s'il le faut, de manière plus générale. Au Canada, nous avons recouru à tous ces moyens et nous continuerons d'appliquer et de mettre au point ces programmes.

L'élément essentiel de la lutte contre l'inflation consiste à restreindre l'ensemble des dépenses, publiques et privées, à un chiffre proportionné à notre production et à nos importations. Les besoins de la défense exigent maintenant que nous réduisions nos dépenses à tous les autres chapitres, en tenant dûment compte de la hausse qui s'est déjà produite dans le domaine des prix. Il nous faut donc réviser notre programme de priorité en matière d'affectation de nos deniers à diverses fins et entreprises. Dès le début de la crise de Corée, l'été dernier, le Gouvernement a révisé son propre programme de dépenses et remis à plus tard la réalisation de nombreuses entreprises projetées, auxquelles le Parlement avait affecté des fonds. Depuis, on a réduit ou maintenu à un chiffre inférieur à celui auquel le Parlement avait affecté des traitements, le personnel de nombreux services de l'État. Les honorables députés et d'autres ont déjà constaté les résultats tangibles de cette ligne de conduite. Le détail des affectations, au budget des dépenses, révèle bien des cas où les sommes dépensées au cours de l'année dernière sont sensiblement inférieures, en dépit de la hausse des salaires, des traitements et des prix, au montant qui avait été prévu et autorisé.

Pour la présente année financière, nous avons eu recours à une analyse semblable, mais plus rigoureuse encore des besoins. Dans le domaine des dépenses étrangères à la défense, nous avons renversé la tendance à la hausse. Le budget des dépenses présenté au Parlement pour l'année courante accuse une réduction de 35 millions de dollars par rapport à celui de l'année dernière, en dépit d'un relèvement de plus de 10 p. 100 du niveau des traitements et salaires, d'une hausse du prix des matériaux et des frais de construction, et d'une augmentation de près de 40 millions de dollars aux chapitres de la pension de vieillesse, des allocations familiales, des

accords fiscaux avec les provinces et de versements analogues qui augmentent automatiquement lorsque s'accroît le chiffre de la population et de la valeur de la production. Il y a diminution du nombre des fonctionnaires des services administratifs ordinaires de l'État et, abstraction faite du domaine de la défense et des services connexes, le nombre des employés à l'égard desquels le Parlement est appelé à voter des salaires et traitements est inférieur d'environ 5 p. 100 à celui de l'an dernier. Cette réduction est possible grâce, en partie, à l'accroissement des heures normales de travail et à l'élimination de certains services et travaux.

Nous nous sommes occupés tout particulièrement de nos dépenses à des fins de construction. Nous prévoyons que c'est en effet dans ce domaine qu'il y aura le plus de concurrence entre le programme de défense et d'autres entreprises publiques et privées. Si nous examinons les crédits des ministères des Travaux publics, des Transports, de l'Agriculture, des Ressources et du Développement économique,—les principaux ministères qui engagent des dépenses dans ce domaine à des fins autres que la défense,—nous voyons que leurs programmes de construction ont été sensiblement réduits malgré l'urgent besoin d'affectations à cette fin, les travaux de construction ayant été différés depuis vingt ans, d'abord à cause du manque de fonds, ensuite à cause de la guerre et enfin, ces dernières années, par suite de pénuries de matériaux et de main-d'œuvre.

Il est difficile de dire de combien nous avons ainsi réduit les dépenses à cause de la nécessité d'affecter plus de ressources à la défense. Il est juste, toutefois, de dire, que si nous n'avions pas visé plus loin que la détermination prudente et soignée d'un programme applicable à un Canada en voie d'expansion dans un monde pacifique, nos dépenses à des fins autres que la défense auraient fort bien pu augmenter de plus de 100 millions de dollars au lieu de diminuer de 35 millions de dollars. Je tiens à remercier tous mes collègues et leurs hauts fonctionnaires qui ont collaboré à cette tâche difficile, la compression de leurs programmes et de leurs dépenses.

D'une certaine manière, parler d'une "campagne d'économie" spéciale à l'égard des dépenses de l'État peut induire en erreur. Le ministre des Finances a pour mission surtout de chercher constamment à réaliser des économies. Il serait plus juste de dire que l'attribution de la priorité dans le domaine des dépenses change de temps à autre. Cependant, une fois un programme établi à l'égard

d'une année particulière, les efforts en ce qui a trait aux économies et à l'efficacité ne se relâchent jamais.

Le deuxième élément anti-inflationniste consiste à équilibrer totalement le budget. S'il m'est permis d'anticiper sur une partie ultérieure de mon discours, je dirai dès maintenant que notre excédent budgétaire, pour l'année qui vient de se terminer, s'établit à 203 millions de dollars. Comme l'indiqueront les résolutions budgétaires dont je parlerai plus tard, nous nous proposons de nous en tenir strictement à la méthode du paiement dit "au fur et à mesure" pour l'année qui vient.

Les honorables députés sont aussi au courant des mesures prises en vue de restreindre l'expansion du crédit. Dans le domaine de l'intervention directe de l'État, un règlement relatif au crédit du consommateur entré en vigueur en novembre dernier. En mars nous l'avons révisé pour le rendre encore plus strict. Nous avons aussi commencé à restreindre l'utilisation des fonds de l'État sous forme de crédits hypothécaires en vue de la construction d'habitations et sous forme de garanties de l'État à l'égard des prêts bancaires destinés aux améliorations agricoles.

Dans le domaine de la politique monétaire, la Banque du Canada exerce, depuis quelque temps déjà, son influence en vue de réduire les réserves en espèces des banques, dans le dessein de restreindre l'expansion de la circulation. En octobre dernier, en guise d'avertissement, elle a relevé son taux de rées-compte. En février, la Banque a fait savoir aux banques à charte qu'une nouvelle augmentation du volume total du crédit bancaire serait inopportune.

Reconnaissant que, dans les circonstances actuelles, il était dans l'intérêt du public de restreindre les prêts bancaires, les banques ont adopté certaines mesures que proposait la Banque du Canada dans un document qu'elle a publié. Il a donc été annoncé qu'en plus d'adopter des mesures précises à l'égard de certaines catégories d'emprunts, on imposerait certaines restrictions, lorsque ce serait possible, dans tous les domaines des prêts bancaires, afin de réaliser l'objectif, celui de ne pas accroître davantage la somme globale des prêts bancaires et des avoirs en autres titres que ceux de l'État. Les honorables députés comprennent sans doute que l'application de ces dispositions monétaires ou relatives au crédit bancaire dépend plus de la collaboration bénévole que de la réglementation par l'État. Je crois cependant que l'objet de ces mesures est très nettement avantageux pour le public.

Je pense que, dans tout le pays, on comprend de mieux en mieux qu'en période d'embauchage intégral le volume des placements ne peut, sans provoquer de l'inflation, dépasser celui des nouvelles épargnes de la population. Dans ces conditions il importe de bien réfléchir avant d'accorder du crédit. Le relèvement des taux d'intérêt, tant au Canada qu'aux États-Unis et dans d'autres pays, est un indice de la forte demande de crédit ces derniers mois. Il nous serait agréable de constater un fléchissement dans les demandes de prêts et un accroissement des épargnes annuelles à même le revenu. On reconnaît volontiers aujourd'hui que, sous réserve des limites imposées par le total des nouvelles épargnes, les institutions de prêts et les particuliers peuvent, les uns et les autres, rendre un grand service en orientant leur politique de placements de façon à favoriser de préférence les entreprises qui aident la défense nationale et la production essentielle.

Ce régime de crédit plus sévère s'attaque à la racine même de l'inflation, puisqu'il réduit les montants que commerçants et consommateurs peuvent dépenser en sus de leur revenu. Il mettra quelques mois à restreindre les achats excessifs et la hausse des prix mais déjà son influence commence à se faire sentir. De même que les mesures analogues prises aux États-Unis, il aidera de plus en plus à prévenir la hausse des prix.

Depuis cinq ans, les immobilisations ont pris une importance sans précédent. Il y a un an, je ne croyais pas que le rythme de l'expansion, en 1950, dépasserait le maximum atteint en 1949, mais il y a eu augmentation de 14 p. 100 en valeur et quant au volume matériel de 7 p. 100. D'après les rapports préliminaires pour l'année 1951, les commerçants et les industriels se proposaient de majorer de 15 p. 100 par rapport à 1950, la somme consacrée aux immobilisations. Mais je suis porté à croire que bon nombre d'hommes d'affaires et d'autres exploitants se sont modérés et ont révisé leurs projets en tenant compte de la pénurie d'acier et des restrictions au crédit bancaire. Mais d'après tous les indices, les projets d'immobilisations envisagés dépassent l'aptitude à les mettre à exécution. A moins que le rendement par tête n'augmente beaucoup plus que par le passé, il sera nettement impossible aux divers groupements au pays de réaliser leurs aspirations ou leurs projets, au Gouvernement de doubler ses dépenses en matière de défense, aux consommateurs d'accroître les niveaux de consommation et aux commerçants d'accélérer le rythme des immobilisations.

Nous ne pouvons permettre que le programme de défense soit atteint. Nous ne voudrions pas non plus que soient réduits les

niveaux de la consommation ordinaire des particuliers. Ce sera donc surtout dans les domaines des immobilisations et des biens de consommation durables qu'il faudra faire de la place au programme de défense. C'est d'autant plus nécessaire que c'est dans ce secteur-là de l'économie, bâtiment, fabrications utilisant du métal et mécanique, que s'insérera le gros de la production de défense.

Enfin, il y a la question de la réglementation directe. Le Gouvernement, par l'intermédiaire de mon collègue le ministre de la Production de défense, applique déjà ces régies directes à l'égard de la répartition et de l'utilisation de l'acier et de certaines autres matières essentielles; le ministre dispose de pouvoirs qu'il est prêt à exercer pour étendre ces régies, lorsque cela paraîtra nécessaire et avantageux. Le premier ministre et d'autres ont pleinement exposé, au cours de la présente session, le point de vue du Gouvernement en ce qui concerne le problème général de la réglementation directe. Son attitude à cet égard ne se fonde pas sur des considérations d'ordre théorique, académique ni idéologique; elle se fonde sur une appréciation strictement objective de l'état de choses actuel et de l'efficacité prévue d'une formule de réglementation quelconque dans les circonstances données. Je ne reviendrai pas sur notre point de vue, bien connu et bien compris. Si jamais nous arrivions à un point où, selon nous, l'intérêt national exigerait d'étendre considérablement le champ de la réglementation directe, nous le ferions; mais nous ne sommes pas disposés à nous lancer dans un programme prématuré qui, dans les circonstances actuelles, créerait, selon nous, plus de confusion que de stabilité.

Au risque de me répéter quelque peu, j'aimerais insister sur les origines en grande partie extérieures de la hausse des prix au Canada. Nous exportons plus du cinquième de ce que nous produisons et importons environ le cinquième, également, de ce que nous consommons. C'est dire que, dans l'ensemble, plus de la moitié, certainement, des prix qui ont cours au Canada sont directement fonction de ceux que l'étranger exige de nous ou est disposé à nous payer. Comme le disait hier soir mon collègue, le ministre de la Production de défense (M. Howe), il serait possible, sans doute, de réduire sensiblement le prix de la viande au Canada, mais ce serait au prix d'une interdiction formelle d'exportation de bovins sur pied et de viande. La conservation de notre marché américain, absolument indispensable en fin de compte, exige que les Canadiens soient disposés à payer le même prix que les Américains pour la viande. Il est certain,

[L'hon. M. Abbott.]

aussi, qu'on pourrait abaisser le prix des vêtements au Canada, mais il faudrait pour cela consentir des subventions extrêmement importantes au titre des importations de coton ou de laine brutes, de tissus et de filés. Comme mon collègue le disait hier soir, le coton brut a en effet augmenté de moitié au cours des neuf derniers mois, tandis que la laine brute a doublé de prix.

En période de mobilisation totale, notre population et nos producteurs consentiraient volontiers, j'en suis sûr, à la perte des marchés, à la réglementation minutieuse des affaires et à la privation du droit de conclure librement des contrats. Mais nous n'en sommes pas encore là. Nous espérons et nous avons de bonnes raisons de croire, que la politique de paix et de sécurité poursuivie par nous de concert avec d'autres nations libres, nous évitera d'avoir jamais à nous trouver dans cette situation.

J'ai parlé des mesures que le gouvernement fédéral pourrait et devrait prendre à ce sujet. Il importe également que les gouvernements provinciaux et municipaux adoptent des lignes de conduite semblables dans leurs propres sphères. Les dépenses provinciales et municipales, et les importants services publics qu'elles permettent de maintenir, occupent une place de plus en plus grande dans l'économie canadienne. En 1945 leurs dépenses nettes, celles des provinces et des municipalités, ont atteint environ 700 millions de dollars, et en 1950 elles ont dépassé un milliard et demi. Les dépenses effectuées au Canada à des fins étrangères à la défense aux trois échelons du gouvernement, à l'exclusion des virements de fonds entre gouvernements, accusent une augmentation d'environ un milliard depuis 1945. En chiffres ronds, on peut attribuer 180 millions de cette augmentation au gouvernement fédéral, 530 millions aux gouvernements provinciaux et 290 millions aux municipalités. Les provinces aussi bien que les municipalités doivent exécuter certaines fonctions absolument essentielles qui les obligent à entreprendre de multiples travaux de construction de petite et de grande envergure. Vu les répercussions qu'aura la défense sur les matériaux de construction et la main-d'œuvre spécialisée dans le domaine de la construction, je dois de nouveau prier les provinces et les municipalités de faire un nouvel examen de leurs programmes d'immobilisations et de construction, en tenant compte de l'intérêt général.

Au public en général, consommateurs et producteurs, cultivateurs et marchands, hommes d'affaires et ouvriers, je demande de faire preuve de mesure et de bon sens dans tous les domaines économiques. J'insiste de nouveau sur l'importance fondamentale de

l'accroissement de l'efficacité et du rendement. Les chiffres et les graphiques soumis dans le Livre blanc que j'ai déposé démontrent qu'il n'y a pas eu d'augmentation appréciable dans la productivité, par tête d'habitant, au cours des cinq dernières années. La plus forte proportion d'enfants et de vieillards que compte notre population est peut-être l'explication de cet état de choses. Cependant, si nous voulons assumer les frais considérablement accrus du coût de la défense sans abaisser sensiblement nos normes de consommation, il nous faudra faire encore mieux, il nous faudra travailler plus fort et plus longtemps.

Cependant, pour produire davantage, il ne s'agit pas uniquement que chacun d'entre nous travaille plus fort et plus longtemps. La productivité témoigne aussi de l'efficacité de la gestion des entreprises; elle exige la confiance mutuelle et les meilleures relations possibles entre le capital et le travail.

Un accroissement des nouvelles épargnes s'impose également en vue de couvrir l'augmentation des immobilisations en perspective et de freiner la tendance à la hausse des dépenses des consommateurs. C'est certainement un des meilleurs moyens de réduire l'intensité de la concurrence à l'égard de l'utilisation de la main-d'œuvre et des matériaux et, ainsi, d'atténuer la poussée inflationniste. Il est de l'intérêt de tous les Canadiens de déployer le plus grand effort possible afin de réaliser des épargnes ou de relever le niveau de leurs épargnes; de la sorte ils contribueront directement à éviter l'inflation et à assurer la poursuite fructueuse du programme de défense. L'argent épargné peut servir à l'achat d'obligations d'épargne du Canada, à purger plus rapidement une hypothèque sur une maison ou une ferme, à accélérer le remboursement d'autres dettes ou à accroître ses épargnes sous toute autre forme qui convienne aux conditions de chacun. Ce qui importe, c'est que l'ensemble des épargnes atteigne un niveau au moins égal à celui des nouvelles immobilisations que nous devons effectuer cette année.

#### COMPTES DE L'ÉTAT, 1950-1951

Avant d'examiner les comptes de l'État, je tiens de nouveau à attirer l'attention de mes collègues sur les comptes détaillés contenus dans le Livre blanc dont j'ai parlé. Il se passera quelque temps, bien entendu, avant que nous connaissions les chiffres définitifs se rapportant à l'année écoulée; il faut tenir pour préliminaires et sujets à révision les chiffres que je vais maintenant citer.

Dans la déclaration que je formulais à la Chambre en septembre dernier, j'estimais nos

dépenses à 2,654 millions de dollars et nos recettes, à 2,669 millions. Il semble maintenant que nos recettes réelles pour l'année 1950-1951 aient été d'environ 3,105 millions; nos dépenses, d'environ 2,902 millions. Notre excédent budgétaire est donc d'environ 203 millions de dollars.

L'aspect le plus remarquable de nos opérations financières se trouve dans le niveau extraordinairement élevé de nos recettes, qui ont atteint un chiffre-record et dépassent de 436 millions de dollars nos prévisions. Nos recettes, comme le savent les députés, subissent l'effet des moindres variations de notre production, de nos échanges, de nos revenus et des prix; les rentrées sans précédent, à l'égard de l'année financière, traduisent, en somme, le niveau élevé de l'activité économique en général au cours de l'année 1950, dont l'allure a commencé à s'accroître en avril et en mai pour s'accroître beaucoup plus rapidement après le début des hostilités en Corée.

Les impôts directs, qui comprennent les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que les droits successoraux, ont rapporté 257 millions de dollars de plus qu'il y a un an et constituent la moitié de nos recettes totales. Les impôts indirects, qui comprennent tous les revenus de la douane et de l'accise, accusent une augmentation marquée et ont rapporté 201 millions de plus qu'en 1949-1950; ils ont fourni 40 p. 100 du total.

L'accroissement du produit des impôts directs est dû en grande partie, d'une part, à une utilisation plus complète de la main-d'œuvre et au relèvement des revenus et, d'autre part, à l'accroissement des bénéfices des sociétés commerciales en 1950. La somme, sans précédent, de 800 millions de dollars obtenue au chapitre de l'impôt sur le revenu des sociétés traduit l'accroissement des bénéfices des sociétés, dont je viens de parler, l'échelle plus élevée de l'impôt appliquée en septembre dernier et le recours par les sociétés à la disposition adoptée l'an dernier et qui permettait aux sociétés particulières de capitaliser les revenus non distribués qu'elles avaient en caisse à la fin de l'année d'imposition 1949, à condition d'acquitter un impôt de 15 p. 100. Comme je l'ai signalé dans mon exposé budgétaire du 28 mars 1950, on ne pouvait prévoir à combien se chiffraient les montants obtenus de cet impôt de 15 p. 100, puisque personne ne savait combien de sociétés s'autoriseraient de la nouvelle disposition pendant l'année financière. Or, le montant recueilli de ce chef s'élève à plus de 90 millions de dollars.

L'accroissement du produit des impôts indirects tient principalement au volume plus considérable des biens de consommation et de services, à prix plus élevés, et, à un moindre degré, à la mise en vigueur, en septembre dernier, d'impôts supplémentaires sur les denrées.

Nos recettes plus élevées s'expliquent également par le fonctionnement de plus en plus efficace du ministère du Revenu national. Depuis deux ou trois ans, on a beaucoup fait pour simplifier les méthodes, accélérer l'établissement des cotisations, régler les cas en souffrance et prendre rapidement des mesures efficaces à l'endroit des fraudeurs de l'impôt. Je félicite particulièrement à cet égard mon collègue, le ministre du Revenu national, (M. McCann), et ses collaborateurs immédiats.

Je n'entrerai pas dans le détail des sources de revenu autres que les impôts, ou des recettes spéciales, sauf pour mentionner un point. Les recettes du ministère des Postes ont augmenté; mais, comme ses frais se sont aussi accrus, le ministère accuse un déficit d'exploitation cette année. Il convient de signaler que ce déficit a été établi d'après la méthode comptable ordinaire, c'est-à-dire sans tenir compte des services que les postes assurent gratuitement à d'autres ministères ou même en deçà du prix coûtant, non plus que des services que les Postes ont reçus gratuitement. On trouvera au Livre blanc le détail de tous les revenus qui ne proviennent pas d'impôts et de toutes les recettes spéciales, qui forment un total de 234 millions de dollars.

Ces trois chefs de dépense exceptés, nos estimations se sont révélées assez exactes si on les compare aux résultats effectivement obtenus pour l'année financière.

La Chambre se rappelle que, dans mon exposé budgétaire du 7 septembre, j'avais fixé à 100 millions la part estimative du crédit de 300 millions qui devait être affectée à l'achat de matériel militaire et à divers services connexes pour notre propre usage ou pour celui de nos alliés de l'Atlantique-Nord. J'ai dit cependant que cette somme pourrait être dépassée et que nous nous efforcerions par tous les moyens possibles, d'accélérer l'exécution de ce programme. Nous avons lieu de supposer maintenant que, lorsque les comptes de l'année seront clos, ils indiqueront que nous avons cédé à nos amis de l'Atlantique-Nord du matériel de défense évalué à 195 millions. Ce fait explique donc, pour une part de 95 millions, l'excédent de nos dépenses sur nos prévisions. L'écart qui reste s'explique presque entièrement par les deux postes spéciaux figurant dans les autres crédits supplémentaires de 1950-1951 et qui portent sur des

dépenses qu'on ne prévoyait pas alors. Ce sont: le paiement autorisé de 65 millions de dollars à la Commission canadienne du blé et le versement spécial de 75 millions destiné à contre-balancer partiellement le déficit du Compte de la caisse de retraite.

L'augmentation au chapitre de la défense nationale, est, prise isolément, l'élément dominant de notre budget des dépenses. Le coût des services et des recherches de la défense a augmenté d'environ 190 millions. En outre, je le rappelle, nous avons expédié à nos alliés du pacte de l'Atlantique-Nord des approvisionnements d'une valeur de 195 millions. En tout, nos dépenses afférentes à la défense ont augmenté de 388 millions et ont atteint le chiffre de 773 millions, soit plus du double de l'année précédente sous ce chapitre, et plus du quart de toutes les dépenses effectuées en 1950-1951.

Outre les augmentations déjà mentionnées, il y a eu une augmentation de 22 millions en versements au titre des allocations familiales, de la pension de vieillesse et de la pension aux aveugles, et augmentation de 20 millions dans les divers paiements aux provinces, quoique ceux-ci se trouvent compensés par des réductions et des économies à d'autres postes.

Ainsi il y a eu d'appréciables réductions dans le service de la dette publique, les prestations aux anciens combattants et les affectations aux entreprises de l'État. On a pu réaliser dans le service de la dette publique une économie de plus de 14 millions par suite des réductions successives que nous avons pu opérer depuis cinq ans dans le montant de la dette. L'économie de près de 19 millions dans les prestations aux anciens combattants résulte de la diminution des versements au chapitre des prestations de réadaptation, des gratifications pour service de guerre et des crédits de rétablissement. La réduction de 44 millions dans les affectations aux entreprises de l'État tient surtout à une forte diminution du déficit des chemins de fer Nationaux du Canada. D'autres diminutions résultent de l'absence de dépense comme celle qu'avait dû encourir le Canada, dans les comptes de 1949-1950, en assumant une partie de la dette de Terre-Neuve, ou quand il a inscrit au compte improductif certains de nos avoirs productifs. D'autres économies encore ont été réalisées, dont les députés pourront voir le détail dans les tableaux comparés de dépenses contenus dans le Livre blanc.

Conformément à la ligne de conduite des dernières années, j'ai de nouveau prévu l'addition de 75 millions de dollars à la réserve pour parer aux pertes éventuelles au chapitre de notre avoir productif. Au 31 mars, les livres portaient, à titre d'avoir productif, des

prêts, des immobilisations et d'autres éléments d'actif d'une valeur d'au delà de 5,890 millions de dollars. La réserve à cet égard s'élevait à 396 millions de dollars, soit à 7 p. 100 environ du montant total. C'est là, je crois, une réserve satisfaisante.

En résumé, nos recettes, pour l'année qui vient d'expirer, dépassent de 525 millions de dollars celles de l'année précédente et, bien que nos dépenses aient également augmenté de 453 millions, nous avons réussi néanmoins à réaliser un surplus de 203 millions de dollars, soit 72 millions de plus qu'en 1949-1950. Cet excédent a entraîné une réduction correspondante de la dette nette du Canada et porte à 1,980 millions de dollars le montant dont le Gouvernement a pu réduire notre dette nette au cours des cinq dernières années financières. Il est sans doute réconfortant pour les honorables députés, comme pour moi-même, de savoir que nous avons réussi à réduire notre dette nette d'un si fort montant, qui égale à peu près celui de l'augmentation de la dette durant les trois ans et demi qui ont suivi l'ouverture des hostilités en 1939.

Je désire également appeler l'attention de la Chambre sur la partie de nos opérations financières qui n'entre pas dans les cadres du budget proprement dit. Les recettes en espèces provenant du public et les versements en espèces au public sont des facteurs plus significatifs que les recettes et dépenses budgétaires, pour celui qui veut apprécier à leur pleine valeur les effets des transactions financières de l'État sur l'économie canadienne. Pour ce motif, je veux exposer brièvement les postes de notre budget des recettes et dépenses qui ne comportent pas la rentrée ni la sortie d'espèces de même que les recettes et déboursés en espèces qui ne figurent pas dans le budget, mais dont il faut tenir compte pour évaluer, dans son ensemble, l'état de notre caisse.

Outre les sommes prévues pour la réserve générale et les crédits ordinaires pour les intérêts, ainsi que la quote-part de l'État aux comptes des rentes, pensions et autres semblables, mentionnons le virement, au compte du revenu, de l'excédent mis en disponibilité à l'égard de la partie remboursable de l'impôt sur les surplus de bénéfices, la quote-part spéciale de l'État versée à la caisse de retraite du service civil et la réévaluation de notre actif et de notre passif en sterling et en dollars des États-Unis. Bien plus, la cession, à nos alliés de l'Atlantique-Nord, de l'équipement dont nous disposions sous le régime de la loi sur les crédits de la défense, n'a pas entraîné de décaissements immédiats. Alors qu'en 1950-1951 nous avons cédé de l'équipement d'une valeur de 195 millions de dollars, nous en avons remplacé seulement pour 20 millions. Si nous considérons les

points ci-dessus mentionnés et d'autres encaissements en espèces qui ne peuvent, du point de vue du budget, se ranger dans la catégorie des revenus, nous constatons qu'au cours de l'année financière, nous avons disposé de 792 millions en espèces. Mais il nous faut tenir compte des importants décaissements qu'il a fallu effectuer au cours de l'année et qui ne constituent pas des dépenses budgétaires. Le plus fort et le plus important de ces décaissements a été l'avance consentie à la Commission de contrôle du change étranger, afin de lui permettre d'acquérir de l'or ou des dollars des États-Unis. Le montant en a été de 475 millions de dollars. Nous avons également prêté des sommes importantes à la Société centrale d'hypothèques et de logement, ainsi qu'aux ex-militaires (sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants) en vue de la construction de maisons ou d'établissements sur des terres. Des valeurs en espèces disponibles, nous avons, dans l'ensemble, payé comptant une somme de 612 millions de dollars à l'égard de prêts, placements et autres fins non budgétaires pour lesquels il aurait fallu, sans cela, recourir à d'autres emprunts. Ainsi donc, le surplus en espèces reste, dans l'ensemble, de 181 millions de dollars. Ce montant et une réduction de 25 millions de nos soldes en espèces ont permis l'acquisition de titres d'une valeur de 90 millions versées à la caisse d'assurance-chômage ou au compte de certains fonds de placement de l'État, et nous avons pu, en outre, rembourser un total de 116 millions de la dette fondée impayée.

Je ne m'attarderai pas à commenter le bilan du Canada ni à expliquer les principales fluctuations de l'actif et du passif. Il y a peut-être lieu de souligner, cependant, que la dette nette du Canada au 31 mars 1951, selon notre estimation du moment, était de 11,441 millions de dollars; que le total de notre dette fondée non échue à la même date était de 15,027 millions, dont moins de 3 p. 100 est payable à Londres ou à New-York; que le taux d'intérêt sur ladite dette fondée s'est maintenu à 2-60 p. 100 et que le service de la dette publique pendant l'année 1950-1951 a coûté dans l'ensemble 439 millions, soit environ 12 millions de moins que l'an dernier.

#### OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Les opérations financières effectuées au cours de l'année financière comprennent le rachat ou le refinancement d'une forte quantité d'émissions d'obligations échues ou appelées, qui s'ajoutent au remboursement ordinaire de diverses émissions de valeurs à court terme.

A l'égard de notre dette fondée payable au Canada, le montant de nos obligations, y compris les impôts remboursables, échus ou

appelés au cours de l'année, a atteint la somme de 3,771 millions de dollars. Nous en avons acquitté 3,245 millions par remboursements ou par conversion en nouvelles émissions, et 467 millions au moyen de nouveaux emprunts sous forme d'obligations d'épargnes et de certificats de dépôt du Canada. Le solde requis en espèces, soit 59 millions, nous l'avons puisé dans notre excédent de caisse. Compte tenu d'un montant de 22 millions découlant de certaines transactions effectuées autrement qu'en espèces, la dette fondée payable en devises canadiennes a été réduite de 81 millions pendant l'année financière.

Notre dette consolidée payable en dollars des États-Unis a diminué de 74 millions au cours de l'année. Sur ce chiffre, une baisse de 55 millions a suivi le rappel, au 1<sup>er</sup> octobre 1950, d'une émission d'obligations à intérêt de 4 p. 100 comprise dans le montant de 100 millions de dollars des États-Unis partiellement refinancé par l'émission de 50 millions en obligations à 2½ p. 100 remboursables dans vingt-cinq ans. Cette émission, liquidée au pair, a établi un nouveau minimum pour le coût des emprunts consentis aux gouvernements étrangers sur le marché des États-Unis. Notre dette en dollars des États-Unis a également accusé une baisse de 19 millions, par suite du remaniement du cours du change résultant de la libération du dollar canadien en septembre 1950.

Notre dette consolidée payable en sterling a diminué de 5.7 millions, en partie à cause du rachat de 2.9 millions en actions enregistrées, le 1<sup>er</sup> mai 1950, et en partie à cause du nouveau taux du change.

La diminution totale de notre dette consolidée cette année a donc été de 161 millions, dont 116 millions par paiements en espèces, le solde résultant des réévaluations et des règlements du change.

#### PRÉVISION DES RECETTES ET DES DÉPENSES 1951-1952

J'aborde maintenant l'examen des recettes et des dépenses prévues pour la nouvelle année financière 1951-1952. Le budget principal des dépenses que j'ai déposé le 12 mars prévoit des dépenses de 3,587 millions de dollars. De cette somme, on affectera à la défense 1,664 millions de dollars, soit environ 893 millions de plus que les dépenses estimatives engagées au chapitre de la défense durant l'année écoulée. Les estimations relatives à nos programmes autres que ceux de la défense s'établissent, au total, à 1,923 millions de dollars pour la nouvelle année financière. Toutefois, il y aura, comme d'habitude, des crédits supplémentaires. D'autre part, certains éléments compenseront ces crédits supplémentaires. Nous ne négligerons rien

pour réaliser le plus d'économies possible. Il est inévitable que dans un programme d'une telle envergure, les dépenses restent en deçà des estimations. Il est extrêmement difficile de prévoir le montant total de ces économies, surtout à une époque de hausse des frais et des prix. Je suis persuadé, toutefois, qu'elles seront assez considérables. Compte tenu de tous les facteurs pertinents, la meilleure estimation que je puisse faire c'est que durant la présente année financière nos dépenses totales se chiffreront par 3,700 millions de dollars. C'est sur cette base que je compte établir mon programme budgétaire.

Quant aux recettes, je fonde mes estimations sur les prévisions dont j'ai parlé plus tôt, savoir que notre production nationale brute atteindra 20 milliards de dollars. Si la production et les revenus continuent de s'élever jusqu'au delà de ce niveau, comme cela peut fort bien se produire, mes prévisions seront, je suppose, plus que réalisées. Mais si la production et les revenus n'atteignent pas ce niveau, il se pourrait que nos recettes soient inférieures aux estimations que je présente.

Cependant, d'après ces hypothèses, si nous n'apportons aucune modification à notre législation fiscale actuelle, j'estime que nos recettes totales s'élèveraient à environ 3,325 millions au cours de l'année financière. J'ai fait préparer le tableau habituel pour établir la comparaison entre les recettes prévues pour 1951-1952 et les chiffres préliminaires pour l'année qui vient de se terminer. Afin de faciliter la tâche aux honorables députés et aux autres personnes intéressées, je demande la permission de consigner ce tableau au hansard.

#### Prévision des recettes

(Avant les changements fiscaux)

	Année financière 1951-1952 (Prévision) (en millions de dollars)	Année financière 1950-1951 (Réelles— chiffres préliminaires) (en millions de dollars)
Droits de douane .....	\$ 315.0	\$ 298.0
Droits d'accise .....	245.0	245.0
Taxe de vente (net) ...	495.0	459.1
Autres taxes d'accise ...	238.0	215.9
Autres impôts		
Des particuliers .....	785.0	652.0
Des sociétés .....	850.0	800.0
Intérêt, dividendes, etc.	60.0	62.0
Impôt sur les surplus de bénéfices .....	....	10.0
Droits successoraux .....	40.0	34.0
Impôts divers .....	5.0	4.9
<b>Total des recettes fiscales .....</b>	<b>\$3,033.0</b>	<b>\$2,780.0</b>

	Année financière 1951-1952 (Prévision) (en millions de dollars)	Année financière 1950-1951 (Réelles— chiffres préliminaires)
Recettes non fiscales ..	\$ 242.0	\$ 231.8
Total des recettes ordi- naires .....	\$3,275.0	\$3,012.7
Recettes et crédits spé- ciaux .....	50.0	92.6
Total global des re- cettes .....	\$3,325.0	\$3,105.3

Compte tenu des dépenses prévues de 3,700 millions et de recettes estimatives de 3,325 millions, il semble bien qu'en l'absence de toute modification du régime fiscal, le déficit budgétaire en 1951-1952 s'élèverait à 375 millions. Cependant, avant d'aborder les modifications fiscales que je proposerai, je voudrais m'arrêter aux perspectives de recettes en espèces, ainsi qu'aux recettes et dépenses budgétaires supplémentaires si importantes au point de vue économique puisqu'elles influent sur notre économie et permettent d'évaluer la véritable portée de nos opérations financières de l'année.

A ce déficit budgétaire probable de 375 millions, il faut ajouter les réserves liquides que nous affecterons probablement à des fins non prévues au budget. Il y a dans la caisse de renouvellement du matériel instituée en vertu de la loi sur les crédits de la défense un solde liquide de 175 millions dont le ministère de la Défense nationale peut maintenant se servir en vue de remplacer le matériel de défense transféré à nos alliés de l'Atlantique-Nord au cours de l'année financière qui vient de se terminer. On s'attend au transfert d'autre matériel à nos alliés au cours de la nouvelle année, mais d'importants paiements en espèces seront aussi effectués en vue de remplacer ce matériel; ces dépenses excéderont probablement les transferts à la caisse de renouvellement du matériel, bien qu'il soit difficile de déterminer le montant exact de l'excédent. En outre, il nous faudra probablement environ 60 millions pour des prêts aux fins de construction d'habitations, de 15 à 20 millions à l'égard des avances à consentir en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, sans compter qu'il y aura sûrement d'autres prêts et placements. Pour compenser ces dépenses, il y a les recettes en espèces versées dans les caisses de rentes viagères et de pension, et dans les divers fonds de fiducie et autres, y compris le remboursement des prêts et avances consentis au cours d'années antérieures. A tout prendre, je prévois que nos dépenses globales à des

fins non prévues au budget dépasseront quelque peu le montant global de nos recettes non budgétaires. Cela ne tient aucun compte des transactions au compte de nos propres valeurs, ni des avances possibles à la Commission de contrôle du change étranger, ou des remboursements par celle-ci, par suite de changements dans nos réserves de devises étrangères. Il est impossible, bien entendu, de prévoir avec exactitude la nature de ces changements dans les réserves de devises étrangères et je ne hasarderai pas de prévision à cet égard. Cependant, d'après ce qui précède, à moins que le remboursement d'avances par la Commission de contrôle du change étranger n'égalé l'excédent net de nos dépenses en espèces à des fins non prévues au budget sur nos recettes provenant de sources non budgétaires, il semble évident que notre déficit global en espèces,—à supposer qu'il n'y ait aucune modification des impôts,—excéderait le déficit budgétaire estimatif que j'ai indiqué tout à l'heure.

#### PROGRAMME FISCAL

J'ai dit, il y a un instant, que nous prévoyons un déficit de 375 millions. En premier lieu, il faut donc nous demander comment y parer. A mon avis, et j'imagine que tous les députés en conviendront, la réponse est claire et sans équivoque. Quiconque a le sens de la responsabilité financière et se représente nettement nos circonstances ainsi que nos perspectives doit conclure qu'il faut accroître les recettes de manière, au moins, à combler le déficit, qu'il faut équilibrer le budget et qu'il faut strictement acquitter les dépenses au fur et à mesure.

Bien entendu, il reste un élément d'arbitraire dans la statistique budgétaire. Nos calculs budgétaires visent certaines périodes distinctes, l'année financière. Or, en réalité, le flot des recettes et des dépenses ne s'interrompt pas, bien qu'il change constamment. Certains mois, on encaisse plus qu'on ne débourse, et inversement. Depuis l'été 1950, le rythme s'accroît dans les deux sens, mais non à la même allure. Nos dépenses s'établissaient à 2.4 milliards il y a un an, et à 2.9 milliards au cours de l'année qui vient de se terminer, tandis qu'elles atteindront 3.7 milliards cette année. Il est donc évident qu'au cours des derniers mois de l'année écoulée le rythme des dépenses a dû dépasser de beaucoup la moyenne annuelle de 2.9 milliards; en outre, pendant le second semestre de la présente année financière, ce rythme représentera probablement une moyenne annuelle de 3.9 milliards.

J'ai donc le devoir de chercher de nouveaux revenus qui produiront effectivement des recettes supplémentaires d'environ 400 millions

de dollars au cours de l'année financière, mais qui, durant les six derniers mois de l'année, rapporteraient à un rythme voisin de 600 millions par année.

La question suivante a trait aux voies et moyens. Il est généralement convenu, je crois, que nous avons un excellent régime fiscal de base. Nous y sommes arrivés grâce à une série de modifications complétées en 1948 et 1949. Ce régime fiscal consiste en un mélange bien équilibré d'impôt sur le revenu des particuliers, d'impôt sur le revenu des sociétés, de droits successoraux et de taxes sur les denrées. Les taxes sur les denrées comprennent les droits de douane, l'impôt dit taxe générale de vente et les taxes spéciales d'accise. Nous avons voulu établir un régime simple et souple, un régime qui, au moyen de modifications de faible envergure aux taux ou à l'assiette, pourrait facilement s'adapter à toutes les exigences du temps de paix de caractère raisonnable.

Il me répugne de croire qu'inévitablement nous devons faire face à des budgets de 4 milliards ou plus pendant une longue suite d'années. Il est toujours possible que des solutions raisonnables aux tensions internationales actuelles puissent se trouver. Dans un an d'ici, nous pourrions mieux entrevoir les perspectives. J'ai donc décidé de ne pas proposer de remaniement important de notre régime fiscal cette année, mais, au contraire, de satisfaire à nos exigences courantes au moyen d'une série de surcharges simples mais suffisantes à l'égard de plusieurs des impôts existants et d'élargir, en même temps, l'assiette de nos taxes spéciales d'accise. Je crois que, même à brève échéance, cette méthode de surtaxes de défense produira le revenu nécessaire tout en réduisant au minimum difficultés et inconvénients. Si nos espoirs optimistes se réalisent, il sera facile de réduire ces surtaxes ou de les abroger complètement, mais je tiens à ajouter que, s'il devient évident que les dépenses doivent rester longtemps à ces niveaux élevés, il faudra peut-être apporter de grands changements au régime fiscal actuel. Il faut donc considérer mes propositions comme un programme intérimaire visant la période de l'année courante.

Dans les circonstances où nous nous trouvons, on ne saurait proposer de modifications d'ordre fiscal sans tenir compte des tendances inflationnistes qui se font sentir. Les principaux objectifs économiques que nous devons nous fixer doivent être l'efficacité plus grande, l'accroissement de la production, la réduction des immobilisations non-essentiels, la compression des dépenses chez les consommateurs et l'accroissement de l'épargne privée. Nous

[L'hon. M. Abbott.]

voudrions en même temps conserver à notre régime économique toute la liberté et toute la souplesse possibles. L'effet de l'imposition sur l'économie est de dériver une partie de l'argent qui, autrement, irait grossir le cours normal des revenus et, d'autre part, de modifier les rapports entre les prix. Elle fait en outre varier les stimulants à la production, à la dépense ou à l'épargne. Toute modification fiscale jouera obligatoirement sur ces stimulants, sur la dépense et sur l'épargne. La difficulté que nous avons à résoudre consiste à assurer un équilibre convenable entre l'imposition du revenu et l'imposition des dépenses. L'impôt sur la dépense, c'est-à-dire l'impôt sur les denrées, ne porte pas préjudice au stimulant à la production. C'est que l'État obtient alors ses recettes, non pas en réduisant les revenus personnels, mais en imposant une surtaxe à certaines catégories de dépenses privées. Ces impôts ont l'avantage de ne pas compromettre le stimulant qu'on peut avoir à augmenter son revenu,—c'est-à-dire à produire,—tout en offrant au consommateur un certain choix entre dépenser et payer l'impôt ou économiser et éviter d'avoir à le faire.

Je l'ai déjà dit, les trois principaux éléments de la tendance inflationniste qui sévit en ce moment chez nous sont la hausse des prix à l'étranger, les placements intérieurs pléthoriques qui ne manifestent aucun signe de ralentissement et le déséquilibre croissant entre la puissance d'achat des consommateurs et la production, la circulation de biens et de services de consommation, celle-là augmentant sans cesse son avance sur ceux-ci. Nous ne pouvons en rien agir sur la hausse des prix à l'étranger, mais nous pouvons certainement nous attaquer aux deux autres éléments. D'ailleurs, nous avons déjà beaucoup fait en ce sens.

Nous freinons les dépenses pour fins de consommation par la réglementation du crédit aux consommateurs, ainsi qu'au moyen des impôts que nous avons relevés en septembre dernier. Nous les comprimerons davantage par le nouveau relèvement fiscal que je proposerai tout à l'heure. Nous croyons que l'ensemble de ces mesures suffira dans les circonstances.

De fortes immobilisations de fonds, par ailleurs, exercent au pays une pression plus accentuée et tout laisse prévoir que la pression de cette source continuera de s'accroître. En 1950, ces immobilisations ont plus que doublé celles de 1946 et elles accusent une augmentation de 50 p. 100 relativement à celles de 1947. Les rapports concernant les projets d'immobilisations pour 1951 dénotent l'intention de les accroître d'environ 15 p. 100

au regard de celles de 1950, mais on peut se demander si cette augmentation est matériellement réalisable.

Il est beaucoup plus difficile de contenir les immobilisations dans des limites raisonnables. Les mesures monétaires et les dispositions visant le crédit les freinent jusqu'à un certain point, mais une grande partie des sociétés commerciales possèdent encore beaucoup de disponibilités et, ainsi, cette réglementation financière les atteint à un moindre degré. Le relèvement de l'impôt sur le revenu des sociétés que je proposerai absorbera une proportion considérable des bénéfices de sociétés, mais le volume global de bénéfices restant aux mains des sociétés sera encore suffisant pour maintenir et, dans certains cas, accroître la capacité qu'ont les sociétés d'effectuer des placements additionnels sans emprunter. D'ordinaire c'est une excellente chose tant pour les sociétés que pour le pays, mais, dans les circonstances, on devrait différer toutes les dépenses de cette nature qui ne sont pas essentielles.

La régie de l'acier et des produits connexes restreindra l'expansion des immobilisations les moins essentielles, mais elle n'atteindra pas directement certaines formes de placements. De fait, elle pourrait avoir pour résultat d'intensifier la concurrence à l'égard des autres matières et travailleurs disponibles. La mise en œuvre de la réglementation directe et générale de la construction serait une tâche presque impossible, comme les événements l'ont démontré en 1944-1945.

Il nous faut un ferme obstacle financier qui arrêtera surtout l'homme d'affaires songeant à effectuer des placements attrayants, non pas à cause de leur sûreté durable, mais parce qu'ils pourront s'amortir à l'aide des bénéfices élevés prévus pour les quelques prochaines années, alors qu'il s'attend de voir le barème de l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales atteindre un niveau anormalement élevé.

Afin de dresser cette entrave, on propose de différer pendant une période de quatre ans le droit de déprécier tous les biens durables acquis après le 10 avril 1951, excepté certaines catégories de biens définies dans les règlements et certaines autres sortes de biens que le ministre du Commerce pourra déclarer admissibles.

Les principales catégories qui continueront d'être admissibles à la dépréciation courante sans certificat seront les biens acquis:

a) en vue de la production et de la distribution de l'électricité, du gaz et de l'eau; de services télégraphiques et téléphoniques; comme matériel de pipe-lines, de puits de

gaz et de pétrole; comme matériel d'exploitation forestière; à titre de brevets et concessions.

b) pour l'usage de particuliers dans l'exploitation agricole, la pêche ou un service professionnel.

Les principaux biens à l'égard desquels le ministre du Commerce aura l'autorisation, à son gré, de délivrer des certificats d'admissibilité à la dépréciation courante seront ceux qui sont nécessairement acquis pour

a) des fins de défense;

b) la production et la distribution de produits de base dans les industries qui s'occupent d'agriculture, de pêche, de mines, de pétrole, d'exploitation forestière, de pâte de bois et de papier;

c) servir directement aux entreprises de transport et de communications.

Aux termes de la proposition, le droit de déduire la dépréciation à titre de dépense est différé; il n'est pas supprimé, ni même diminué. Ainsi, des biens non admissibles d'une valeur de \$10,000 acquis après le 10 avril 1951, ne vaudront aucune dépréciation aux fins de l'impôt au cours des quatre prochaines années, mais en 1955, ils pourront être inscrits au compte de l'actif dépréciable à leur pleine valeur primitive. S'il s'agit d'un actif amortissable en 10 ans, par exemple, on pourra l'amortir durant les années 1955-1964 au lieu de 1951-1960.

Cela empêchera d'agir l'homme d'affaires désireux d'effectuer des immobilisations dans l'espoir d'être en mesure d'amortir une forte partie de ses frais à une époque où les bénéfices et le barème des impôts sont plus élevés qu'en temps normal, surtout s'il s'agit d'un placement qui offre des perspectives incertaines quant aux bénéfices à réaliser dans six ou huit ans. En d'autres termes, la mesure obligera l'homme d'affaires à envisager d'abord les avantages lointains des immobilisations projetées; si une aide financière de l'extérieur est nécessaire, les prêteurs adopteront la même attitude.

Cette disposition aura donc un effet préventif puissant à l'égard des entreprises dont l'avenir est incertain, ainsi que des immobilisations pour garnitures superflues, accessoires non indispensables et réfections trop luxueuses des bureaux, magasins ou immeubles. Cet effet préventif devrait réduire la course effrénée aux matières et approvisionnements rares et, de la sorte, rendre moins nécessaires les régies directes. Les matières et approvisionnements en question iront aussi plus naturellement à ceux qui peuvent s'en servir en vue d'un programme à longue portée. Les acheteurs qui espèrent réaliser des bénéfices rapides à brève échéance seront portés

à se retirer du marché. Autre avantage: le gouvernement ne dira à personne qu'il ne peut faire telle ou telle chose. En somme, une sanction financière frappera ceux qui veulent engager des dépenses peu essentielles.

Ces règlements révisés sur la dépréciation entreront en vigueur immédiatement et s'appliqueront à tous les capitaux d'immobilisations acquis après le 10 avril 1951. Un exemplaire des règlements, qui ont été approuvés par le gouverneur en conseil, sera déposé à la fin de mon exposé et mon collègue, le ministre du Commerce, en donnera l'explication dans un jour ou deux.

Je passe maintenant à mes projets de modification de l'impôt pour l'année en cours.

Le domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés est rempli de difficultés et je l'aborde avec un vif sentiment de responsabilité à l'égard du véritable intérêt national parce que le public en général ne comprend pas tout à fait, je le crains, la signification de ces impôts. Il ne serait que trop facile de choisir un domaine populaire à la surface et d'augmenter ces impôts à un point qui, même s'il rapportait des recettes immédiates considérables, causerait des torts sérieux, à la longue, à l'économie tout entière.

Je ne répéterai pas les observations que j'ai formulées en septembre dernier au sujet de l'impôt sur les excédents de bénéfices. Je crois toujours que cet impôt n'est pas avantageux, sauf en des circonstances bien particulières, et je ne crois pas que nous en soyons arrivés là. Une partie de ce que j'ai dit au sujet de l'impôt sur les excédents de bénéfices, savoir: il émousse l'aiguillon qui pousse à l'efficacité et provoque le gaspillage, s'applique aussi aux tarifs élevés de l'impôt sur le revenu des sociétés. C'est, bien entendu, question de mesure. J'avoue en toute franchise, toutefois, priser bien peu les impôts sur les bénéfices de sociétés commerciales lorsqu'ils dépassent 50 p. 100. Je juge de mauvaise psychologie de donner aux gens l'occasion de dire que plus de la moitié de tout revenu gagné ou de toute économie réalisée va à l'État.

Il ne faut pas non plus oublier que les revenus des sociétés commerciales donnent lieu à une double imposition: on frappe d'impôts les bénéfices des sociétés, puis on impose les dividendes versés aux actionnaires. De plus, nous avons toujours compté sur les bénéfices non distribués des sociétés pour ce qui est d'une bonne partie du capital nécessaire à l'expansion de nos industries. Il est vrai que dans la conjoncture actuelle, alors que de fortes immobilisations accentuent la pression inflationniste, il ne me répugnerait pas trop de voir un impôt plus élevé diminuer

la part réservée au réinvestissement. Cependant, pour le bien futur du pays, il est bon que les entreprises grandissent à même les bénéfices réinvestis.

Après avoir pesé tous ces éléments, j'ai cru opportun de frapper d'une surtaxe de défense de 20 p. 100 tous les versements d'impôt sur le revenu effectués par les sociétés commerciales à l'égard du revenu réalisé après le 1<sup>er</sup> janvier 1951, en sus de l'augmentation de 5 p. 100 imposée en septembre dernier. Cette surtaxe de 20 p. 100 ne frappera que les bénéfices auxquels s'applique actuellement le taux de 38 p. 100. Elle ne touchera pas le taux de 15 p. 100 appliqué à la première tranche de \$10,000 des bénéfices.

Je conçois bien, toutefois, que cette surtaxe de 20 p. 100 pèsera lourdement sur les sociétés commerciales qui, pour diverses raisons, la réglementation d'État des tarifs par exemple, ne peuvent jamais obtenir plus qu'un très modique rendement sur leur capital.

A ces sociétés, l'avenir immédiat n'offre guère la perspective d'une augmentation des bénéfices; pourtant, beaucoup d'entre elles, en raison même de leur domaine d'activité, devront obtenir de forts capitaux supplémentaires en vue d'une expansion essentielle. Pour leur conserver intacte la faculté d'emprunter, il faut éviter de nuire à leur faculté de réaliser des bénéfices normaux, une fois l'impôt acquitté. Pour ces motifs, je propose que la surtaxe de 20 p. 100, dite de la défense nationale, ne soit pas appliquée à l'égard d'une société, si elle doit réduire le revenu net à moins de 5 p. 100 du capital engagé, après paiement de l'impôt fédéral mais avant paiement de tout impôt provincial sur le revenu.

Ce dégrèvement mis à part, la surtaxe de défense nationale de 20 p. 100 aura pour effet de relever de 38 à 45.6 p. 100 les contributions prélevées à l'égard de tous les bénéfices de plus de \$10,000. N'oublions pas qu'il y a aussi les impôts provinciaux sur le revenu des sociétés. Dans les huit provinces qui ont conclu des ententes fiscales, cet impôt est de 5 p. 100. Dans l'Ontario et le Québec, il est de 7 p. 100. Les deux impôts combinés représenteront donc, en définitive, un peu plus de 50 p. 100 dans huit provinces et 52.6 p. 100 dans l'Ontario et Québec.

Si cette surtaxe de 20 p. 100, dite de la défense, s'appliquait à tous les bénéfices, elle rapporterait 115 millions de dollars pour l'année financière en cours et 170 millions pour une année complète. Le dégrèvement dont j'ai parlé en réduira cependant le rendement. Par contre, l'État tirera certaines recettes supplémentaires courantes du plan que j'ai exposé à l'égard de la dépréciation différée. On ne peut risquer qu'une estimation, aussi juste que

possible, du rendement de cette mesure. Je suis porté à croire que cet accroissement de recettes, fera plus que compenser la perte occasionnée par le dégrèvement accordé à l'égard de la surtaxe. J'ai donc établi à 116 millions de dollars pour le reste de l'année et à 175 millions pour une année complète l'accroissement de revenu afférent à l'impôt sur le revenu des sociétés.

On apportera également à la loi sur l'impôt des sociétés divers changements d'ordre technique dont aucun cependant n'aura de répercussions économiques ou budgétaires.

Je passe maintenant à l'impôt sur le revenu des particuliers. J'ai déjà dit que je voulais éviter autant que possible cette année tout bouleversement de notre régime actuel d'impôt sur le revenu. Je propose donc que les abattements et le barème d'imposition demeurent les mêmes; nous ne compterons que sur la surtaxe uniforme de défense pour nous assurer les recettes qu'il nous faut. Cette surtaxe sera de 20 p. 100 de l'impôt payable sous le régime fiscal actuel et sera perçue à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1951. Pour l'année civile 1951, le relèvement représentera donc 10 p. 100 mais, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1951, tous les prélèvements à la source seront majorés d'un cinquième comparativement aux prélèvements actuels. Tous les autres versements sous le régime du paiement au fur et à mesure, seront également accrûs d'un cinquième. Avec l'autorisation de la Chambre, je désire consigner maintenant au hansard les tableaux habituels indiquant le résultat de cette surtaxe.

Impôt sur le revenu aux barèmes actuels  
et aux barèmes envisagés

Célibataire

Augmentation de l'impôt  
Pour une  
année  
entière

Revenu	Impôt de 1950	Impôt de 1951	En 1951	Augmentation de l'impôt Pour une année entière
\$	\$	\$	\$	\$
1,000	.....	.....	.....	.....
1,200	30	33	3	6
1,500	75	83	8	15
1,800	120	132	12	24
2,000	150	165	15	30
2,250	193	212	19	39
2,500	235	259	24	47
2,750	278	306	28	56
3,000	320	352	32	64
3,500	415	457	42	83
4,000	510	561	51	102
5,000	700	770	70	140
7,500	1,270	1,397	127	254
10,000	1,960	2,156	196	392
20,000	5,960	6,556	596	1,192
30,000	10,660	11,726	1,066	2,132
50,000	21,814	23,995	2,181	4,363
75,000	37,264	40,990	3,726	7,453
100,000	53,714	59,085	5,371	10,743
200,000	126,414	139,055	12,641	25,283
400,000	283,114	311,425	28,311	56,623

Remarque: Dans le calcul de l'impôt ci-dessus, on tient pour acquis que tous les revenus ne dépassant pas \$30,000 sont entièrement gagnés et que, dans le cas des revenus dépassant ce montant, \$30,000 sont des revenus gagnés et le reste des revenus provenant de placement. Il n'est pas tenu compte du dégrèvement de 10 p. 100 à l'égard des dividendes provenant de sociétés canadiennes constituées en corporations.

Impôt sur le revenu aux barèmes actuels  
et aux barèmes envisagés

Personne mariée—Sans enfant

Augmentation de l'impôt  
Pour une  
année  
entière

Revenu	Impôt de 1950	Impôt de 1951	En 1951	Augmentation de l'impôt Pour une année entière
\$	\$	\$	\$	\$
2,000	.....	.....	.....	.....
2,250	38	42	4	8
2,500	75	83	8	15
2,750	113	124	11	23
3,000	150	165	15	30
3,500	235	259	24	47
4,000	320	352	32	64
5,000	510	561	51	102
7,500	1,030	1,133	103	206
10,000	1,660	1,826	166	332
20,000	5,510	6,061	551	1,102
30,000	10,160	11,176	1,016	2,032
50,000	21,264	23,390	2,126	4,253
75,000	36,664	40,330	3,666	7,333
100,000	53,064	58,370	5,306	10,613
200,000	125,714	138,285	12,571	25,143
400,000	282,364	310,600	28,236	56,473

Remarque: Dans le calcul de l'impôt ci-dessus, on tient pour établi que tous les revenus ne dépassant pas \$30,000 sont entièrement gagnés et que, dans le cas des revenus dépassant ce montant, \$30,000 sont des revenus gagnés et le reste des revenus provenant de placements. Il n'est pas tenu compte du dégrèvement de 10 p. 100 à l'égard des dividendes provenant de sociétés canadiennes constituées en corporations.

Impôt sur le revenu aux barèmes actuels  
et aux barèmes envisagés

Personne mariée avec deux enfants admissibles  
aux allocations familiales

Augmentation de l'impôt  
Pour une  
année  
entière

Revenu	Impôt de 1950	Impôt de 1951	En 1951	Augmentation de l'impôt Pour une année entière
\$	\$	\$	\$	\$
2,300	.....	.....	.....	.....
2,400	15	17	2	3
2,500	30	33	3	6
2,750	68	75	7	14
3,000	105	116	11	21
3,500	184	202	18	37
4,000	269	296	27	54
5,000	453	498	45	91
7,500	964	1,060	96	193
10,000	1,582	1,740	158	316
20,000	5,375	5,913	538	1,075
30,000	10,010	11,011	1,001	2,002
50,000	21,099	23,209	2,110	4,220
75,000	36,484	40,132	3,648	7,297
100,000	52,869	58,156	5,287	10,574
200,000	125,504	138,054	12,550	25,101
400,000	282,139	310,353	28,214	56,428

Remarque: (1) Le tableau ci-dessus indique le montant de l'impôt que doit acquitter le contribuable ayant des enfants d'âge à recevoir les

allocations familiales mais, afin d'établir le résultat net, le contribuable devra tenir compte du montant des allocations familiales qu'il aura reçu.

(2) Pour calculer l'impôt ci-dessus, on tient pour acquis que tous les revenus ne dépassant pas \$30,000 sont entièrement gagnés et que, dans le cas des revenus dépassant ce montant, \$30,000 sont des revenus gagnés et le reste des revenus provenant de placements. Il n'est pas tenu compte du dégrèvement de 10 p. 100 à l'égard des dividendes provenant de sociétés canadiennes constituées en corporation.

Lorsqu'ils auront l'occasion d'étudier ces tableaux, les honorables députés constateront, par exemple, que l'impôt de l'homme marié, sans enfant, gagnant \$2,500, augmentera de moins de 30c. par semaine. Celui qui gagne \$5,000 par an versera à l'impôt un montant supplémentaire de \$8.50 par mois; celui qui touche \$10,000 par an paiera un montant additionnel de \$28 par mois et ainsi de suite. A compter du 1<sup>er</sup> juillet, l'impôt de chaque contribuable sera majoré d'un cinquième. Cette surtaxe de 20 p. 100 aux fins de la défense, imposée sur les revenus personnels, devrait produire, cette année, 85 millions de dollars et, pour une année entière, 158 millions de dollars.

La loi de l'impôt sur le revenu subira un certain nombre d'autres modifications.

Nous demanderons l'autorisation d'établir, à l'égard des militaires, un mode simplifié d'impôt sur le revenu leur permettant d'acquitter, au moyen de retenues appropriées sur leur solde mensuelle, le plein montant de l'impôt sur le revenu auquel cette solde est assujétie.

Les dépenses, effectuées à l'égard de certains produits pharmaceutiques, pourront entrer dans le calcul des frais médicaux à déduire.

Une disposition relative au calcul du revenu provenant de salaires et traitements prévoit la déduction des droits de participation aux associations professionnelles et de certains autres frais, lorsque les conditions d'emploi comportent le maintien du statut professionnel ou que de tels frais sont exigés en vertu du contrat de travail que doit assumer l'employé. De même, une disposition prévoit la déduction des cotisations syndicales.

L'impôt de 15 p. 100 sur le revenu non distribué des entreprises exploitées par des particuliers pourra s'appliquer à toutes les sociétés, mais on retirera à celles qui relèvent d'une direction étrangère le droit de versement à l'égard des excédents accumulés depuis 1950.

Le droit qu'ont les sociétés commerciales de présenter des déclarations d'ensemble sera retiré à l'égard des années fiscales se terminant après le 31 décembre 1950.

[L'hon. M. Abbott.]

Les dispositions spéciales touchant les frais d'exploration subis par les sociétés minières et pétrolières seront prorogées d'une autre année.

On effectuera de légères mises au point à l'égard des accumulations de recettes reçues en un montant global au cours d'une année, les droits d'avocat-conseil en matière de placements, les fondations de charité, les pertes subies par les cultivateurs et les "sociétés apparentées".

Quelques autres modifications de caractère technique figureront dans le projet de loi, mais il n'est pas nécessaire que j'en parle maintenant. Comme les honorables députés s'en rendront compte, certaines des modifications susmentionnées majoreront le revenu tandis que d'autres le diminueront. En somme j'estime que l'accroissement net des recettes provenant de tous ces postes s'établira à environ 10 millions.

Abordons maintenant le troisième domaine général du fisc, celui des impôts sur les denrées.

Nous ne proposons aucune modification au barème actuel des droits qui frappent les boissons alcooliques. En septembre dernier nous avons majoré ces droits de 22 millions par année. Le taux est déjà élevé, et je sais aussi que, dès qu'on modifie ces taxes, il en résulte pour les autorités provinciales beaucoup d'inconvénients ainsi qu'une certaine confusion.

Nous proposons, cependant, une majoration des taxes sur la cigarette et sur le tabac préparé. Actuellement les cigarettes sont assujéties à un impôt de \$10 le mille; je propose de l'augmenter de \$1.50, ce qui portera l'impôt total à \$11.50 le mille, à compter de minuit ce soir. Cette modification nous rapportera 21 millions cette année, et 26 millions pour une année complète.

Depuis plusieurs années une taxe frappe le papier à cigarettes et les tubes qu'emploient les gens qui se roulent des cigarettes. Cette taxe est devenue difficile à appliquer. Je propose que cette taxe soit abrogée et remplacée par une taxe plus élevée sur le tabac manufacturé. Afin de maintenir la proportion raisonnable qui a toujours existé entre la taxe sur les cigarettes et celle qui frappe le tabac, je propose une majoration de 48c. la livre sur le tabac préparé. Nous proposons aussi une augmentation proportionnée à l'égard de la taxe sur le tabac en feuilles non apprêté. Compte tenu des pertes de revenu qu'entraînera le dégrèvement touchant le papier et les tubes à cigarettes, j'estime que ces modifications nous vaudront un revenu supplémentaire de 8 millions cette année et de 9 millions pour une année complète.

J'aborde maintenant ce qu'on est convenu d'appeler la taxe d'accise spéciale c'est-à-dire la taxe de 15 p. 100 qui frappe actuellement certains articles comme les voitures automobiles, les radios, les appareils électriques de ménage, les appareils photographiques, les bijoux, les cosmétiques et le reste. Nous proposons que cette taxe soit portée à 25 p. 100.

La Chambre se souviendra également qu'en septembre dernier nous avions systématiquement décidé de ne pas appliquer cet impôt spécial aux appareils frigorifiques, aux poêles et aux lessiveuses. Je regrette que nous ne soyons plus en mesure d'exempter ces articles de tout impôt supplémentaire; je recommande donc un impôt de 15 p. 100 sur toutes glacières et lessiveuses mécaniques de ménage, ainsi que sur tous fourneaux de cuisine domestique, sauf ceux destinés à n'employer que le charbon ou le bois.

En septembre, tous les bonbons et confiseries et la gomme à mâcher furent frappés d'un impôt de 30 p. 100. Les événements ont prouvé que ce taux était trop rigoureux. Ses effets sur l'industrie en cause ont été disproportionnés à ceux qu'ont ressentis les autres entreprises industrielles visées par des impôts. Nous nous proposons donc de réduire cet impôt à 15 p. 100.

Ces changements, comme tous ceux qui concernent les impôts sur les denrées entreront en vigueur à minuit ce soir.

Comme d'habitude, j'informe officiellement le public que mon collègue, le ministre du Revenu national, n'acceptera aucune demande de remboursement au titre de réductions d'impôts relativement à de la marchandise pour laquelle l'impôt a déjà été acquitté.

Je prévois que l'augmentation de 15 à 25 p. 100 dans les impôts actuels, compte tenu de l'impôt réduit sur les bonbons, nous rapportera un supplément de 44 millions de dollars cette année, et de 54 millions au cours d'une année complète. Les nouveaux postes qui seront frappés d'un impôt de 15 p. 100 rapporteront vraisemblablement près de 16 millions cette année, et 21 millions au cours d'une année entière.

Enfin, j'ai étudié avec grand soin ce qu'on est convenu d'appeler la taxe de vente générale. Je dis "convenu d'appeler" car en réalité elle est tout autre. Notre taxe de vente actuelle comporte une très longue liste d'articles exonérés. Près de 95 p. 100 des vivres sont exonérés de la taxe de vente, de même que l'ensemble des combustibles et des matériaux de construction. Je crois pouvoir affirmer, sans crainte de me tromper, que les deux tiers de toutes les dépenses de la famille canadienne moyenne échappent à la taxe de

vente. Contrairement à ce qu'on prétend souvent, elle ne frappe pas une plus forte proportion des dépenses de personnes incluses dans le groupe à revenu modique.

Des calculs établis sur la base d'études récentes portant sur les budgets familiaux et menées par le Bureau fédéral de la statistique indiquent que les contribuables des paliers inférieurs ne consacrent que le quart environ de leur revenu global à l'achat de denrées soumises à la taxe de vente. Pour les contribuables dont le revenu annuel atteint \$3,000, environ un tiers du revenu familial va à l'achat de denrées assujéties à cette taxe. Ces 33 p. 100 consacrés à l'acquisition de denrées imposables se retrouvent dans tous les groupes dont le revenu va de \$3,000 à \$6,000, et même au delà. Ce n'est que lorsque le revenu annuel dépasse \$7,000 ou \$8,000 que la proportion du revenu consacrée à l'achat de denrées soumises à la taxe de vente commence à décliner. C'est précisément à ce palier que la progression de notre impôt sur le revenu s'accroît rapidement. Il est donc inexact de prétendre que notre taxe de vente est un impôt nettement rétrograde.

Si les honorables députés ont pu suivre l'exposé de mes prévisions quant au rendement des impôts additionnels, ils se rendent compte qu'en vertu de mes propositions, il me manque environ 100 millions pour atteindre mon objectif des 400 millions nécessaires pour équilibrer le budget de cette année. Les moyens qui nous permettraient de trouver ces 100 millions complémentaires sont fort peu nombreux. Nous avons le choix de doubler (ou davantage) l'augmentation prévue de l'impôt sur le revenu des particuliers, ce qui nous obligerait à abaisser impitoyablement le montant des sommes exemptées de l'impôt, ou bien d'accroître la taxe de vente. Je me garderai bien d'affirmer que nous ayons atteint la limite des possibilités de l'impôt sur le revenu; une telle affirmation serait erronée. Les taux que nous proposons restent bien en deçà des taux de pointe de 1943 et de 1944. Mais l'expérience nous a démontré qu'une augmentation trop brusque de l'impôt sur le revenu à l'égard d'une année quelconque provoque toujours une gêne considérable pour un grand nombre de contribuables de tous les paliers et atteint gravement les stimulants économiques.

J'ai donc décidé que, du point de vue économique, il était convenable et juste en ce moment d'augmenter la taxe de vente. C'est cette décision, je crois, qui sera le mieux accueillie de la grande majorité de la population. Nous ne proposons nullement d'étendre le champ d'application de la taxe de vente; nous proposons que le taux en soit

relevé de 8 à 10 p. 100 à compter de maintenant. J'estime que cette mesure rapportera un revenu supplémentaire de 105 millions de dollars cette année et de 125 millions de dollars durant une année complète.

Enfin, j'ai certaines modifications au tarif douanier à proposer. Les négociations qui se sont poursuivies à Torquay ces six derniers mois, au sujet du tarif douanier, viennent de prendre fin. Ces négociations avaient pour objet de proroger les accords de Genève et d'Annecy pendant trois ans encore, d'étendre la portée de ces accords afin d'inclure d'autres pays, d'embrasser une plus grande variété de denrées et, en outre, de prévoir de nouvelles concessions réciproques à l'égard des produits qui ont déjà fait l'objet de négociations. La députation canadienne a terminé des négociations, prévoyant de nouvelles concessions réciproques, avec seize pays dont les États-Unis. Les pays représentés à Torquay sont convenus que le détail des accords résultant des négociations sera annoncé par les gouvernements signataires le 9 mai. Je ne suis donc pas en mesure présentement de faire un examen des résultats obtenus.

Les résolutions budgétaires relatives au tarif douanier que je dépose renferment des propositions qui ont pour objet de donner suite à certains vœux de la Commission du tarif et d'établir certaines réductions à l'égard d'un certain nombre d'articles qui auraient pour effet de diminuer le prix de revient de nos grandes industries primaires, l'agriculture, l'exploitation minière et la pêche. D'autres projets de modification visent à améliorer le libellé et le classement de plusieurs articles afin de supprimer certaines anomalies et faciliter le travail d'administration.

Il y a deux ans, j'ai demandé à la Commission du tarif de faire enquête et rapport sur le tarif relatif aux matières plastiques et à la résine synthétique. La Commission n'avait pas étudié ces postes depuis 1937. Vu les rapides changements techniques qui se sont produits dans cette industrie nouvelle et grandissante, il n'est pas étonnant que les postes actuels du tarif soient devenus désuets. A cause des facteurs très techniques qui entrent en jeu et de la complexité du problème, j'ai pensé qu'il était particulièrement souhaitable de demander une enquête minutieuse à la Commission du tarif avant de proposer une mesure quelconque. La Commission n'a pas terminé l'examen approfondi qu'elle a entrepris, mais elle est d'avis qu'il y a certaines difficultés spéciales et urgentes dont on doit s'occuper dès maintenant. C'est pourquoi la Commission a soumis un rapport provisoire dans lequel elle conseille d'insérer certains

articles dans le tarif avant qu'elle fasse part de toutes ses conclusions à l'égard de la question des résines synthétiques et des matières plastiques. J'ai inclus ces avis dans les modifications que je propose par le moyen des résolutions budgétaires. Les vœux de la Commission ont pour but d'établir des dispositions améliorées tant à l'égard du classement qu'à celui des droits. Les droits proposés comportent quelques augmentations et quelques diminutions. Les raisons qui ont conduit la Commission à proposer ces mises au point sont exposées au long dans son rapport provisoire que je dépose en même temps que les résolutions budgétaires.

Les autres propositions d'ordre douanier comprennent les modifications qui étendraient l'application de certains postes relatifs à l'outillage agricole. Elles prévoient l'admission en franchise d'articles tels que les séchoirs à céréales et à foin, les dispositifs d'irrigation à arroseuse individuelle et plusieurs articles d'outillage laitier, utilisés sur la ferme. La plupart ont été proposées au Gouvernement dans le mémoire présenté par la Fédération des agriculteurs. L'admission en franchise de ces articles aidera considérablement nos agriculteurs et se trouve en harmonie avec la politique du Gouvernement, décrite par mon prédécesseur, le très honorable J. L. Ilsley, dans son exposé budgétaire de 1944, au sujet de l'entrée en franchise des instruments et machines agricoles.

Deux changements sont proposés à l'égard de l'industrie de la pêche. Le premier permettra l'entrée en franchise de moteurs diesel destinés à des bateaux servant exclusivement à la pêche commerciale; le second, étendra la portée de la disposition relative à l'entrée en franchise des filets et lignes de pêche de manière à viser tous les filets et lignes de pêche, peu importe la matière dont ils sont fabriqués. Dans les demandes adressées à mon collègue des Pêcheries et à moi-même, il était signalé que ces changements aideraient grandement l'industrie de la pêche. Comme cette industrie compte, dans une large mesure, sur l'exportation, il est dans l'intérêt général d'abaisser, lorsque la chose est possible, les barrières tarifaires qui accroissent ses frais d'exploitation.

Les modifications proposées au tarif douanier à l'égard de l'équipement d'exploitation minière étendront les dispositions actuelles, de manière à permettre l'entrée de pièces non finies du matériel désigné au même taux réduit qui s'applique maintenant aux pièces complètement ouvrées. Dans plusieurs cas, les dispositions seront étendues de façon à viser d'autres pièces de matériel servant à l'exploitation minière.

Nous proposons une modification au poste du tarif visant les effets des colons. Un certain nombre de pays où nous cherchons à trouver des immigrants estiment nécessaire, par suite de la pénurie de change, d'appliquer des restrictions au transport des capitaux que possèdent les émigrants. Ces restrictions ont eu pour effet d'entraver l'entrée au Canada d'immigrants désirables. Le nouveau paragraphe que je propose d'ajouter permettrait, dans de tels cas, l'entrée en franchise des effets des colons, durant une période de trois ans à compter de la date de leur arrivée au pays. Cela permettrait au colon d'employer ses capitaux gelés à acheter et à apporter de son pays d'origine des denrées comme des articles ménagers, des articles de vêtement, des outils lui servant dans l'exercice de sa profession ou du matériel agricole, après qu'il se sera établi ici et aura eu l'occasion de décider ce dont lui et sa famille ont le plus pressant besoin. La nouvelle disposition devrait permettre à bien des immigrants désirables de se livrer plus rapidement à une activité productive chez nous.

Enfin, je propose une modification au n° 708 du tarif. La modification ferait disparaître un libellé rédigé en termes désuets et permettrait au Gouvernement de donner suite aux accords douaniers réciproques conclus, relativement à certaines questions, avec d'autres pays signataires du Pacte de l'Atlantique-Nord. Ces accords s'appliqueraient aux approvisionnements destinés aux établissements de défense situés sur le territoire d'une autre nation, en conformité de plans visant la défense mutuelle, dont il a été réciproquement convenu.

Ces modifications au tarif n'auront pas, en définitive, d'effet sensible sur le total des revenus douaniers.

La Chambre jugera sans doute utile que je lui communique ici un tableau qui résume les effets sur les revenus de toutes ces nouvelles modifications fiscales.

Effets sur le revenu des nouvelles propositions fiscales

	Année	
	financière 1951-1952	Année complète
(En millions de dollars)		
Impôt sur le revenu des particuliers.		
Surtaxe de 20 p. 100....	85.0	158.0
Impôt sur le revenu des sociétés. Surtaxe de 20 p. 100 et dépréciation différée .....	116.0	175.0
Autres modifications de l'impôt sur le revenu..	10.0	10.0
Taxe de vente		
Augmentation à 10 p. 100	105.0	125.0
Taxes d'accise		
Taxe portée de 15 p. 100 à 25 p. 100 .....	52.0	63.0
Diminution à 15 p. 100 de la taxe sur la confiserie .....	-8.0	-9.0

	Année	
	financière 1951-1952	Année complète
(En millions de dollars)		
Augmentation nette		
Nouvelle taxe de 15 p. 100 sur les glaciers, cuisinières et lessiveuses .....	16.0	21.0
Augmentation de la taxe sur les cigarettes....	21.0	26.0
Augmentation de la taxe sur le tabac .....	14.0	17.0
Abolition de la taxe sur le papier à cigarette..	-6.0	-8.0
Augmentation nette	8.0	9.0
Total .....	405.0	578.0

On notera que, pour une année complète, je compte obtenir un supplément de 185 millions de dollars en impôts sur les sociétés, de 158 millions en impôt sur le revenu des particuliers et de 235 millions en impôts sur les denrées. Au cours de la présente année financière, surtout à cause du décalage de trois mois dans la perception de l'impôt sur le revenu, je m'attends de recevoir 126 millions des sociétés, 85 millions de l'impôt sur le revenu des particuliers et 194 millions des impôts sur les denrées.

PRÉVISIONS REVISÉES DES RECETTES, 1951-1952

Suivant la coutume, je voudrais maintenant verser au compte rendu un autre tableau qui montre une estimation révisée des recettes globales pour 1951-1952, sous l'effet des changements fiscaux proposés.

Calcul estimatif des recettes pour l'année financière 1951-1952 par suite des changements fiscaux

	Rendement prévu des impôts existants	Augmentation des propositions budgétaires		Calcul révisé du rendement pour 1951-1952
		1951-1952	1951-1952	
(en millions)				
	\$	\$	\$	\$
Droits de douane.....	315.0	.....	.....	315.0
Droits d'accise.....	245.0	.....	.....	245.0
Taxes de vente (nettes)	495.0	105.0	.....	600.0
Autres taxes d'accise..	283.0	89.0	.....	372.0
Impôt sur le revenu des particuliers .....	785.0	85.0	.....	870.0
Impôt sur le revenu des sociétés .....	850.0	126.0	.....	976.0
Intérêt et dividendes...	60.0	.....	.....	60.0
Droits successoraux....	40.0	.....	.....	40.0
Impôts divers.....	5.0	.....	.....	5.0
Total des recettes fiscales .....	3,033.0	405.0	.....	3,438.0
Recettes non fiscales	242.0	.....	.....	242.0
Total des recettes ordinaires .....	3,275.0	405.0	.....	3,680.0
Recettes spéciales....	50.0	.....	.....	50.0
Total des recettes ..	3,325.0	405.0	.....	3,730.0

Ce tableau indique que les recettes sont estimées à 3,730 millions. Plus tôt, au cours de mon exposé, j'ai prévu que nos dépenses globales s'élevaient à 3,700 millions. J'établis donc le budget en vue de réaliser un excédent de 30 millions.

Je dois répéter, monsieur l'Orateur, que toutes ces estimations présupposent un niveau élevé de l'emploi dans tout le pays, des récoltes au moins moyennes et un niveau fondamental des prix de peu supérieur à celui qui existe.

Voici donc les propositions que nous présentons à la Chambre en prévision de nos besoins financiers. Nul d'entre nous ne peut dire ce que l'avenir réserve. Les impôts que nous avons proposés devraient rapporter des recettes globales d'environ 3,900 millions en une année complète. Il serait trop téméraire d'espérer que les conditions, dans un an d'ici, permettront de réduire ces impôts. On peut espérer, mais certes non avoir l'assurance, qu'il ne faudra pas relever les impôts l'an prochain.

C'est une règle inexorable de l'existence que nous ne pouvons jamais vraiment obtenir quelque chose pour rien. Rien n'est vraiment gratuit. Tout ce qui en vaut la peine a son prix. Ce soir se présente l'occasion annuelle d'établir en termes monétaires le coût de nos mesures. Ce prix est élevé; mais il nous en coûterait beaucoup plus et il nous serait beaucoup plus pénible de ne pas réaliser nos objectifs de paix, de sécurité et d'intégrité financière.

Monsieur l'Orateur, je désire déposer les divers projets de résolutions que je proposerai lorsque la Chambre se formera en comité.

#### Loi de l'impôt sur le revenu

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et de statuer, entre autres choses:

1. Que, à l'égard du revenu gagné après le commencement de l'année civile 1951, une société acquittera pour l'année, une surtaxe de défense égale à 20 p. 100 de la partie de son impôt ordinaire sur le revenu pour l'année qui est calculée au taux de 38 p. 100, ou de 33 p. 100 le cas échéant, (avant de tenir compte des dégrèvements) sous réserve d'un droit à un remboursement dudit impôt dans la mesure où il diminuerait le revenu imposable de la société, après le versement de l'impôt ordinaire sur le revenu, à un montant représentant moins de 5 p. 100 de son capital utilisé.

2. Qu'un particulier versera une surtaxe de défense:

a) pour l'année d'imposition 1951 égale à 10 p. 100 et

b) pour chaque année d'imposition subséquente égale à 20 p. 100 de son impôt ordinaire sur le revenu y compris la surtaxe de placement pour l'année avant de tenir compte des dégrèvements.

[L'hon. M. Abbott.]

3. Que, aux fins du calcul du revenu d'une fonction ou d'un emploi, à l'égard de l'année 1951 ou d'une année d'imposition subséquente, il pourra être déduit certains montants versés à l'égard

a) des frais de déplacement que le fonctionnaire ou l'employé était tenu d'encourir en vertu du contrat d'engagement;

b) des cotisations versées à des sociétés professionnelles dans les cas où le fonctionnaire ou l'employé était tenu en vertu du contrat d'engagement, de maintenir son statut professionnel;

c) de la location d'un bureau ou du traitement que, en vertu du contrat d'engagement, le fonctionnaire ou l'employé était tenu de payer à un adjoint ou à un remplaçant;

d) des fournitures utilisées directement au cours de l'emploi et dont le fonctionnaire ou l'employé était tenu d'acquitter les frais en vertu du contrat d'engagement, ou

e) de cotisations syndicales.

4. Que le gouverneur en conseil ait l'autorisation de décréter que l'impôt sur le revenu des membres des trois armes, pour ce qui est de leur solde, soit pleinement acquitté, en ce qui a trait à la solde et aux allocations de chaque période de paye, sous forme de déduction effectuée conformément à un barème spécial, tout militaire conservant le droit de présenter une déclaration sur une base annuelle.

5. Que le droit que possèdent actuellement les sociétés particulières d'acquitter à volonté un impôt de 15 p. 100 sur les recettes non distribuées

a) soit étendu à toutes les autres sociétés commerciales et

b) soit enlevé, à compter du 10 avril 1951, aux sociétés qui sont sous la mainmise d'autres sociétés commerciales, sauf pour ce qui est du revenu non distribué à la fin de l'année fiscale 1949.

6. Que pour l'année fiscale 1951 et les années fiscales subséquentes, la disposition en vertu de laquelle la taxe de 15 p. 100 à l'égard de la première tranche de revenu de \$10,000 d'une société commerciale ne s'applique qu'à une seule de plusieurs sociétés apparentées, soit modifiée de façon à exclure de la classe des sociétés commerciales apparentées celles qui sont dirigées par des personnes qui ne traitent pas à distance, à moins que de telles personnes ne possèdent des actions des dites sociétés.

7. Que, pour l'année 1951 et les années fiscales subséquentes, les paiements à l'égard d'insuline, de cortisone, d'adrénocorticotrophine (ACTH), d'extrait hépatique pour injections contre l'anémie pernicieuse et de vitamine B12 contre l'anémie pernicieuse, achetés sur ordonnance d'un médecin, puissent être inclus dans les frais médicaux que le contribuable peut soustraire de son revenu dans le calcul de son revenu imposable.

8. Que les contribuables dont la principale occupation est la production, le raffinage ou la vente de pétrole ou de produits du pétrole, ou l'exploration ou le forage à la recherche de pétrole ou de gaz naturel, ou des travaux miniers ou la recherche de minéraux, aient droit, à l'égard des dépenses engagées au cours des travaux de l'année 1954, aux mêmes dégrèvements spéciaux d'impôt qu'à l'égard des dépenses engagées pendant les années 1951 à 1953.

9. Que les contribuables dont la principale occupation est la production, le raffinage ou la vente de pétrole, ou le forage à la recherche de pétrole, aient droit, à l'égard des dépenses affectées en 1952 aux sondages pétroliers en profondeur, aux mêmes dégrèvements spéciaux d'impôts sur le revenu et de taxes qu'à l'égard des dépenses analogues engagées en 1950 et en 1951.

10. Que le dégrèvement d'impôt à l'égard du revenu provenant d'une mine métallifère ou d'un gisement de minéraux industriels pendant les trois premières années d'exploitation, dégrèvement qui s'applique actuellement aux mines qui ont commencé de produire durant les années 1946 à 1952, soit étendu aux mines qui commenceront de produire durant les années 1953 et 1954.

#### Loi sur la taxe d'accise

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la loi sur la taxe d'accise et de statuer:

1. Que le taux de la taxe de vente générale soit porté de 8 à 10 p. 100 et que celui de la taxe de vente sur les articles actuellement soumis au taux de 4 p. 100 soit porté à 5 p. 100.

2. Que la taxe d'accise sur les articles mentionnés à l'Annexe I de la loi, et sur les fourrures, qui sont actuellement soumis au taux de 15 p. 100 soit portée à 25 p. 100.

3. Que la taxe d'accise sur les bonbons, le chocolat, la gomme à mâcher et les confiseries qui peuvent être classés comme bonbons ou comme succédanés de bonbons, soit réduite de 30 à 15 p. 100.

4. Qu'une taxe d'accise de 15 p. 100 soit imposée, prélevée et perçue sur les articles mentionnés ci-dessous, quand ils sont utilisés dans des habitations ou des appartements:

a) fourneaux de cuisine, réchauds, grils et autres appareils destinés entièrement ou en partie à la cuisson et conçus de manière à utiliser des combustibles non solides;

b) machines à laver actionnées par l'énergie électrique ou autre;

c) armoires frigorifiques à l'électricité, au gaz ou au pétrole et appareils de congélation et leurs pièces achevées, y compris serpentins, éléments de condensation ou de compression, moteurs, cabinets, boîtes, évaporateurs et soupapes de détente.

5. Que la taxe d'accise sur les papiers à cigarettes et le papier à cigarettes en tubes soit abolie.

6. Que la taxe d'accise soit augmentée des montants indiqués à l'égard des articles suivants:

a) pour chaque groupe de cinq cigarettes ou fraction de cinq cigarettes que renferme tout paquet, 3c.;

b) pour chaque once ou fraction d'once de tabac manufacturé, y compris le tabac à priser, mais non les cigares et cigarettes, que renferme tout paquet, 3c.;

c) pour chaque once ou fraction d'once de tabac naturel canadien en feuilles, vendu en vue de la consommation au Canada, 3c.

7. Que la taxe de vente soit abolie sur les articles suivants:

a) la cortisone;

b) l'adrénocorticotrophine (ACTH).

8. Que toute loi fondée sur la présente résolution soit censée être entrée en vigueur le onzième jour d'avril mil neuf cent cinquante et un.

#### Le tarif des douanes

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier de nouveau la liste A du tarif des douanes, chapitre quarante-quatre des Statuts révisés du Canada, 1927, modifié, en en supprimant les numéros 216f, 296e, 386(p), 403(e), 409f, 410g, 410h, 410i, 410j, 410l, 410o(i), 410p, 410q, 410r, 410s, 410t, 410u, 410v, 410w, 410x, 410z, 435, 440k, 475, 523g, 682, 705 et 708, ainsi que chacune des diverses énumérations de denrées et les divers taux de droits de douane (s'il en est) inscrits vis-à-vis de chacun desdits numéros, pour les remplacer, à ladite liste A, par les numéros, énumérations et taux de droits suivants: